



Jusqu'à l'égalité



Nous ne devrions pas avoir à marcher dans la peur

Comment les normes de genre influencent la perception des filles en matière de protection, risque et responsabilité

Conclusions tirées de l'étude
Real Choices, Real Lives (« Choix réels, vies réelles »)

Contenu

Introduction	4
Contexte	10
Violence et adolescentes : l'ampleur du problème	10
Les conséquences de la violence sur les adolescentes	11
Qu'est-ce qui motive la violence à l'égard des filles et des femmes ?	12
Comprendre la violence : le modèle socio-écologique	13
L'importance de comprendre les normes sociales pour prévenir la violence	14
Une période critique pour le changement	15
Notre approche	16
Les filles selon leurs propres mots	18
La menace de violence	18
Est-ce que la violence masculine est « naturelle » ?	22
« C'est aux filles de veiller à leur propre sécurité »	25
Le coût des normes de protection	31
Les filles s'opposent aux normes sociales néfastes	35
Conclusion	39
Recommandations	40
Glossaire	45
Remerciements	47
Notes de fin	48

Avertissement concernant le contenu

ⓘ Ce rapport contient des références et des descriptions de violences subies par les filles de la cohorte, les personnes prenant soin d'elles et les membres de leurs communautés, ainsi que d'autres thèmes sensibles et potentiellement bouleversants. Veuillez le lire avec attention et à votre propre discrétion.

Remarque

ⓘ Les noms de tous les participants ont été modifiés afin de protéger leur vie privée, et les lieux précis ont été supprimés.

Acronymes et abréviations

ALC	Amérique latine et Caraïbes
APD	Aide publique au développement
ASE	Asie du Sud-Est
CdC	Champions du changement
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women).
CRE	Convention relative aux droits de l'enfant
MGF/E	Mutilations génitales féminines/excision
MUEPF	Mariages et unions d'enfants précoces et forcés
ODD	Objectifs de développement durable
VBG	Violence basée sur le genre
VBGFT	Violence basée sur le genre facilitée par la technologie
VC	Violence conjugale
VEE	Violence à l'encontre des enfants
VEF	Violence à l'encontre des femmes
VEFF	Violence à l'encontre des femmes et des filles

Introduction

La violence basée sur le genre (VBG) est l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde. Elle touche les filles et les femmes aux quatre coins du globe et dans de multiples contextes de leur vie.

À l'échelle mondiale, une fille ou une femme est tuée par un homme toutes les dix minutes,¹ et une fille ou une femme sur trois a subi une forme de violence au cours de sa vie.² Cela représente plus d'un milliard de victimes et de survivantes, soit une personne sur huit dans le monde.^a

Les adolescentes sont particulièrement vulnérables à la VBG. Elles subissent des formes distinctes de violence, telles que les mutilations génitales féminines/excision (MGF/E) et les mariages et unions d'enfants précoces et forcés (MUEPF). Les adolescentes sont également exposées à un risque accru de certains types de VBG, comme la violence conjugale et la violence sexuelle. Les violences qu'elles subissent peuvent avoir des répercussions tout au long de leur vie. La violence subie par les adolescentes^b se produit au sein de leur famille, dans le cadre de relations intimes, dans leurs communautés et, de plus en plus, dans les espaces en ligne, où elle prend des formes nouvelles et profondément préoccupantes.

La violence basée sur le genre compromet la santé et le bien-être des adolescentes, leur capacité à accéder à l'éducation et à la terminer, leur autonomie décisionnelle et leur participation civique, ainsi que leurs droits humains. Outre le coût humain, la violence basée sur le genre à l'égard des filles et des femmes impose des charges économiques importantes et compromet les investissements nationaux en matière de santé, d'éducation et de protection sociale.^{3,4}

Profondément enracinée dans des normes sociales sexistes néfastes, l'ampleur de la violence basée sur le genre et ses conséquences dévastatrices et durables font de la violence à l'égard des filles et des femmes **une crise mondiale qui doit être traitée de toute urgence.** Pourtant, les efforts visant à mettre fin à la violence ont longtemps été sous-financés.⁵

Aujourd'hui, à un moment où les investissements dans la prévention sont plus essentiels que jamais, des services vitaux, notamment les systèmes de protection de l'enfance, les programmes de transformation de genre et l'aide humanitaire, sont confrontés à des coupes budgétaires dévastatrices en raison de réductions sans précédent de l'aide publique au développement (APD).⁶

- L'aide internationale provenant des donateurs officiels a diminué de 7 % en 2024 et devrait encore baisser de 9 % et 17 % entre 2024 et 2025.⁷
- Plusieurs des plus grands donateurs ont réduit leur financement pour les actions essentielles visant à mettre fin à la violence à l'encontre des enfants (VEE). D'ici la fin de 2025, on estime que 406 millions de dollars américains d'aide internationale au développement et d'aide humanitaire destinés à mettre fin à la VEE auront disparu.⁸
- Ces coupes budgétaires catastrophiques signifient que près de la moitié des organisations de femmes devraient fermer leurs portes au cours de l'année prochaine et que 51 % d'entre elles ont été contraintes de mettre fin à leurs programmes, menaçant ainsi les services de protection vitaux pour les filles et les femmes.⁹

! Cela signifie que des millions de filles et de femmes à travers le monde sont exposées à un risque encore plus grand de violence.

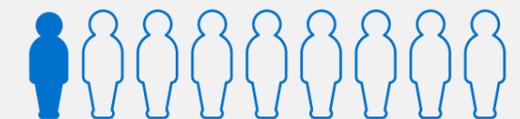
Statistiques à travers le monde :



Toutes les 10 minutes une fille ou une femme est tuée par un homme¹



1 fille ou femme sur 3 a subi une forme de violence au cours de sa vie²



1 personne sur 8 est concernée, représentant plus d'un milliard de victimes et de survivants^a

^a Plan International utilise le terme « survivante » pour désigner les personnes qui ont subi des violences, reconnaissant ainsi leur capacité d'agir et mettant l'accent non pas sur leur victimisation, mais sur leur force et leur résilience. Le terme « victime » est utilisé pour désigner les personnes qui sont décédées à la suite des agressions qu'elles ont subies. Tout au long de ce rapport, lorsque les filles de la cohorte ou d'autres sources utilisent le terme « victime », celui-ci est fidèlement conservé.

^b Si la violence touche également les garçons et les hommes, la violence basée sur le genre, c'est-à-dire la violence fondée sur les différences de genre attribuées par la société, touche de manière disproportionnée les filles et les femmes, en particulier celles qui sont confrontées à des formes multiples et croisées d'exploitation et d'oppression.

Protection contre la violence : La position de Plan International :

! Plan International **condamne fermement** toutes les formes de violence à l'encontre des enfants et des jeunes et s'oppose aux systèmes patriarcaux qui renforcent les inégalités entre les sexes et cherchent à contrôler la vie et la sexualité des filles et des femmes à travers des normes socialement définies.¹⁰

! Plan International estime que l'acceptation de la violence est une norme sociale néfaste qui doit être combattue de toute urgence. Les normes sociales sexistes qui justifient la violence à l'égard des enfants et des jeunes (en particulier les filles et les jeunes femmes) et les normes qui font porter la responsabilité, la honte et la stigmatisation aux victimes et aux survivant·es de la violence doivent être combattues de toute urgence.¹¹

! Plan International s'efforce donc de **remettre en question et de bouleverser les normes sociales sexistes préjudiciables** tout au long du cycle de vie, en s'attaquant aux causes profondes de l'inégalité grâce à des programmes de transformation des relations entre les sexes qui visent à remodeler les relations inégales entre les sexes et les rapports de force afin de permettre la pleine réalisation des droits des filles dans toute leur diversité.¹²

En explorant les données historiques issues de l'étude *Real Choices, Real Lives (Choix réels, vies réelles)* menée par Plan International auprès de filles dans neuf pays à travers le monde (Bénin, Brésil, Cambodge, République dominicaine, El Salvador, Philippines, Togo, Ouganda et Vietnam), cette note de recherche cherche à comprendre les opinions des adolescentes sur la violence et la protection, comment ces attitudes se forment et se renforcent pendant leur adolescence, et quel impact ces normes sociales néfastes intériorisées ont sur la mobilité, l'autonomie et la prise de décision des filles.

Nous nous concentrons sur les opinions et les expériences des adolescentes en raison de leur vulnérabilité particulière à la violence basées sur le genre et de leurs expériences en la matière. Nous nous concentrons également sur l'adolescence, car c'est une période où les normes sociales et de genre sont rigoureusement appliquées et intériorisées par les filles. De ce fait, l'adolescence offre une occasion cruciale de prévenir la violence basée sur le genre à l'égard des filles et des femmes.

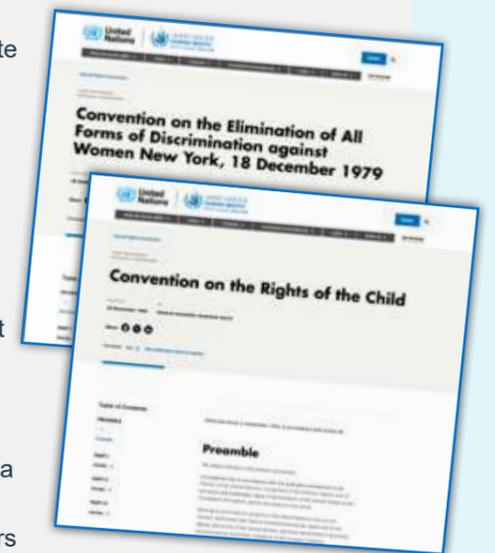
Bien qu'il existe de nombreuses recherches sur la violence basée sur le genre, *Real Choices, Real Lives* apporte une contribution longitudinale unique en explorant la manière dont les filles intériorisent les normes sociales néfastes en matière de violence et de protection au fur et à mesure qu'elles grandissent, démontrant comment ces croyances se renforcent ou évoluent au cours de l'adolescence. *Real Choices, Real Lives* met en avant les points de vue et les expériences des filles avec leurs propres mots et **permet de dresser un tableau plus nuancé des façons complexes dont les normes sociales intériorisées concernant la violence et la protection influencent la vie quotidienne des filles.**

La VBG et les Objectifs mondiaux

La lutte contre la violence basée sur le genre à l'égard des filles et des femmes **est fermement ancrée dans le droit international sur les droits humains**, notamment dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)^c et la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)^d. Ces deux conventions imposent aux États parties l'obligation de lutter contre les normes sociales et de genre néfastes qui favorisent la violence. Elle est également inscrite dans les objectifs de développement durable (ODD) avec des cibles spécifiques dans le cadre de l'**Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et à l'émancipation de toutes les femmes et les filles**, en reconnaissant que la violence à l'égard des filles et des femmes porte atteinte à leurs droits humains et que l'égalité des sexes ne peut être atteinte sans l'éradication de la violence.^e

Cependant, les progrès vers la réalisation de l'ODD 5 ont connu des revers importants, avec la recrudescence des conflits et de la violence, l'accès réduit à la justice et les niveaux élevés de discrimination à l'égard des filles, qui les privent de leur droit à l'éducation, à la santé, aux loisirs, à la liberté d'expression et à la participation.^{13,14} Malgré les efforts législatifs, les MGF/E persistent dans de nombreux contextes, et on estime que 12 millions de filles sont mariées chaque année.¹⁵

L'accélération des efforts pour atteindre l'agenda 2030 nécessitera un investissement important en matière d'aide publique au développement (APD). Les gouvernements doivent respecter leurs engagements en matière d'APD, en donnant la priorité aux initiatives visant à mettre fin à la violence et à promouvoir l'égalité des sexes.



- c Bien que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ne fasse pas explicitement référence à la violence, le Comité CEDAW a clairement établi, par le biais des recommandations générales n° 12, 19 et 35, que la violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits humains et une forme grave de discrimination fondée sur le sexe interdite par le droit international.
- d Spécifiquement abordé à l'article 19.
- e Un certain nombre d'autres objectifs recouperont cette question, notamment l'objectif 5.9 sur les politiques et la législation en faveur de l'égalité des sexes, et l'objectif 16.2 sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des enfants. L'élimination de la violence contribue également à la réalisation de l'objectif 3 : Santé et bien-être et Objectif 4 : Éducation de qualité.



Avertissement sur les dangers du trafic d'enfants au Cambodge
© Plan International / Stephan Rumpf

Nos principales conclusions



91 % des filles interrogées dans le cadre de l'étude *Real Choices, Real Lives* déclarent avoir subi des violences dès l'âge de 11 ans.



68 % des filles au début de l'adolescence^f pensent que la violence masculine est naturelle ou « normale ». Elles pensent que les garçons et les hommes sont naturellement plus violents et agressifs que les femmes.

- ➔ Au fil du temps, l'adhésion à cette norme sociale diminue pour atteindre 62 %.
- ☁ En grandissant, les adolescentes sont de plus en plus susceptibles de penser que les comportements violents sont appris et socialisés.
- ★ Mais malgré ces avancées positives, la majorité d'entre elles continuent de croire, à l'âge de 18 ans, que la violence masculine est inévitable.

★ Pourquoi est-ce important ?

Des études ont montré que lorsque les filles et les femmes ont des attitudes qui renforcent la domination masculine, les inégalités entre les sexes et la conviction que la violence est naturelle/prévisible, elles sont plus susceptibles de subir des violences conjugales.^{16,17, g}

^f L'adolescence précoce est généralement définie comme la période comprise entre 10 et 14 ans. Dans le cadre de cette note de recherche, nous utilisons le terme « pré-adolescence » pour désigner la période comprise entre 11 et 15 ans chez les filles de la cohorte, afin de l'aligner sur nos cycles de collecte de données. Dans ce rapport, le terme « fin de l'adolescence » désigne la période où les filles de la cohorte étaient âgées de 17 et 18 ans.

^g Des études ont mis en évidence une association ou une corrélation statistique entre les facteurs de risque et la probabilité pour les femmes de subir des violences conjugales. Pour plus d'informations, veuillez consulter Heise (2011) et la Banque de développement des Caraïbes (2020).



57 % des filles au début de l'adolescence estiment qu'il leur incombe de se protéger elles-mêmes contre la violence et la maltraitance.

- ⚠ Les filles intériorisent la conviction qu'elles sont plus exposées à la violence que les garçons.
- ➔ Cette conviction selon laquelle elles sont responsables de leur propre sécurité se renforce avec le temps, atteignant 67 % à la fin de l'adolescence, les filles estimant qu'elles doivent se conformer aux normes sociales en matière de mobilité, de comportement et d'habillement afin de se protéger du danger.

★ Pourquoi est-ce important ?

Lorsque les filles pensent qu'il leur incombe d'assurer leur propre sécurité, elles commencent à restreindre leurs déplacements et à contrôler elles-mêmes leur tenue vestimentaire et leurs fréquentations.

Au fil du temps, elles sont de plus en plus enclines à penser que les garçons devraient avoir plus de liberté qu'elles et que les filles ne sont pas capables de prendre leurs propres décisions.

Cela a de graves conséquences sur la mobilité, l'estime de soi, l'autonomie, la participation et la prise de décision des adolescentes.

Mais il y a des raisons d'espérer.

Les filles ayant participé à l'étude *Real Choices, Real Lives* montrent que certaines normes sociales et de genre relatives à la violence et à la protection peuvent évoluer positivement au cours de l'adolescence, à mesure que les filles s'opposent aux inégalités entre les sexes.



Au fil du temps, les filles sont de plus en plus susceptibles de croire que la violence est un comportement socialisé qui peut être désappris, ce qui démontre qu'elles remettent en question les normes à mesure qu'elles grandissent.

Nous devons continuer à investir dans le changement des normes sociales et dans des approches transformatrices en matière de genre qui aident les filles à lutter contre les normes de genre néfastes.



Malgré la norme de protection fondée sur le genre, les filles reconnaissent qu'elles ont droit aux mêmes libertés que les garçons et croient qu'un avenir plus égalitaire entre les sexes est possible.

Nous devons travailler ensemble pour créer un monde sans violence où les filles peuvent pleinement revendiquer et exercer leurs droits.



Les filles pensent que les adultes devraient écouter leur voix lorsqu'il s'agit de leur protection et de leur sécurité.

Nous devons amplifier leur appel à l'action !



Contexte

Violence et adolescentes : l'ampleur du problème

Les adolescentes se trouvent à un carrefour critique de vulnérabilités face à la violence

Elles subissent des violences liées à leur vulnérabilité en tant qu'enfants, ainsi que des violences basées sur le genre liées à leur statut de filles et de jeunes femmes.



À l'échelle mondiale, la moitié des enfants âgés de 2 à 17 ans subissent chaque année une forme de violence.¹⁸



1 femme sur 3 dans le monde subit des violences d'ordre physique ou sexuel dans le cadre de ses relations intimes, de violence sexuelle hors du cadre de ses relations intimes, ou des deux, au cours de sa vie.¹⁹

Les adolescentes sont vulnérables à des formes spécifiques de violence



1 fille sur 5 subit MUEPF.²⁰

- À l'âge de 19 ans, 1 adolescente sur 4 ayant déjà eu un partenaire a déjà été victime de violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part de celui-ci.²¹ Le terme « ayant déjà eu un partenaire » désigne les filles et les femmes qui ont été mariées ou ont vécu en union libre à un moment donné de leur vie (actuellement ou par le passé).
- Le mariage des enfants est associé à des taux élevés de grossesses chez les adolescentes.²² De plus, les filles courent un risque nettement plus élevé de subir des violences lorsqu'elles sont enceintes que les femmes plus âgées.²³



230 millions de femmes ont subi des MGF/E.

- Dans de nombreux contextes, les MGF/E sont pratiquées comme un rite de passage lorsque les filles entrent dans l'adolescence.²⁴



Les adolescentes sont exposées à un risque élevé de violences basées sur le genre facilitées par la technologie (VBGFT), **58 % d'entre elles ayant déjà été victimes de harcèlement en ligne.**

- Les adolescentes sont également plus exposées au risque que la violence en ligne se transforme en violence hors ligne, notamment le harcèlement, le viol, la coercition, la traite et d'autres formes de violence.²⁵

Le contexte influence la vulnérabilité des filles face à la violence



Environ 40 % des adolescentes vivant dans un contexte d'urgence ont subi des violences conjugales.²⁶



Le changement climatique et la dégradation de l'environnement augmentent les risques de violence basée sur le genre à l'égard des filles et des femmes en raison des déplacements, de la pénurie de ressources, de l'insécurité alimentaire et de la perturbation des services destinés aux survivantes.²⁷

Les conséquences de la violence sur les adolescentes

Les conséquences de la violence basée sur le genre subie par les adolescentes sont complexes : non seulement elles subissent les mêmes conséquences que les enfants et les femmes victimes de violence, mais elles subissent également des conséquences distinctes en raison de leur âge et de leur stade de vie particulier.

Tout comme les enfants, les adolescentes sont exposées à des risques graves et permanents pour leur santé et leur bien-être, à des entraves à leur développement personnel et à leurs interactions sociales,²⁸ ainsi qu'à un risque accru de subir des violences conjugales à l'âge adulte.²⁹

Tout comme les femmes, elles subissent les mêmes conséquences physiques, mentales, sociales et financières, notamment des blessures, des problèmes de santé mentale, des grossesses non désirées, l'isolement et la perte de leur emploi.³⁰

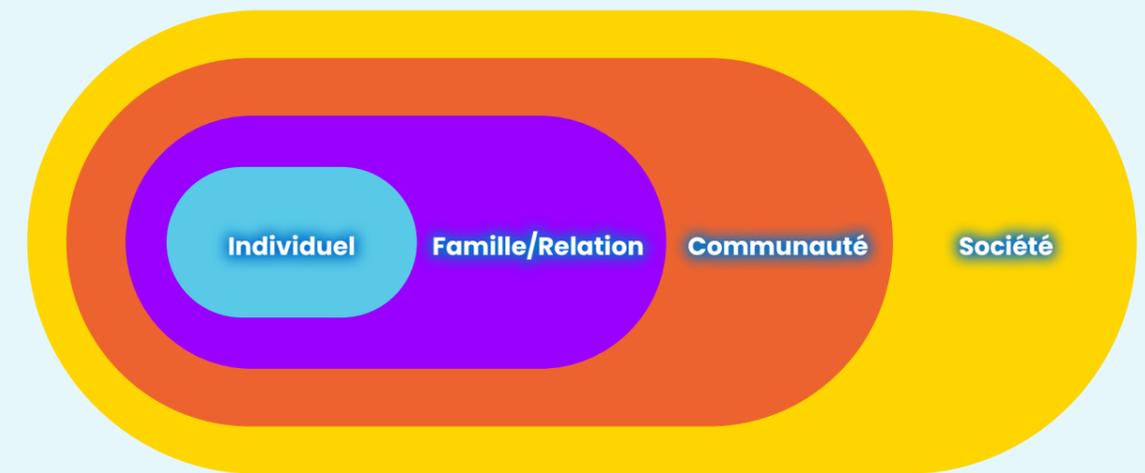
Mais en tant qu'adolescentes, elles sont confrontées à des conséquences supplémentaires et uniques de la violence basée sur le genre, notamment des grossesses précoces et forcées, qui peuvent compromettre leur santé, perturber leur développement et réduire leurs perspectives d'avenir. Les violences peuvent perturber et entraver la capacité des adolescentes à terminer leurs études,³¹ et peut limiter leur mobilité, ce qui a un impact majeur sur leur capacité à développer des réseaux sociaux et des systèmes de soutien.³² h

h Malgré leurs expériences uniques et leur vulnérabilité accrue à la violence, les adolescentes ont toujours été laissées pour compte dans les efforts visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et à la violence contre les enfants.

Comprendre la violence : le modèle socio-écologique

Le modèle socio-écologique est un outil important pour comprendre comment les facteurs de violence à l'égard des filles et des femmes agissent à différents niveaux de la vie d'une fille et influencent son risque global d'être victime de violence.

➔ FIGURE 1 Modèle socio-écologique (adapté de Heise 1998⁴¹)



- **Au niveau individuel**, les normes de genre sont intériorisées par les filles et les femmes et reproduites à travers leur acceptation d'une féminité soumise, la culpabilisation et la honte des victimes, et l'autocensure des attitudes ou des comportements qui enfreignent les normes sociales par crainte de sanctions sociales.⁴² Une adolescente peut en venir à croire que les hommes sont naturellement plus aptes à diriger et que les filles doivent être soumises, que les garçons méritent plus de liberté que les filles, qu'un mari est en droit d'être violent envers sa femme ou qu'il incombe aux filles de se protéger elles-mêmes contre la violence et les préjudices.
- **Au niveau communautaire**, les sous-cultures fortement masculinisées (telles que les gangs) et les normes communautaires qui favorisent la domination et le contrôle des femmes contribuent à privilégier les garçons et les hommes et entraînent la stigmatisation, la honte et le silence des filles et des femmes.⁴³
- **Au niveau sociétal**, les inégalités institutionnalisées et structurelles entre les sexes, notamment l'impunité pour les actes de violence, l'absence de protection législative ou la légitimation perçue de la violence par les lois et les politiques de l'État, créent un environnement dans lequel les adolescentes sont piégées.^{44,45} Dans la pratique, cela peut signifier qu'une adolescente qui contacte la police pour signaler des abus risque d'être ignorée ou de voir sa plainte minimisée.
- Ces croyances se répercutent sur la **dynamique familiale et relationnelle**, ce qui peut entraîner des comportements très contrôlants ou coercitifs, une prise de décision limitée pour les filles et les femmes (en particulier en matière de finances, de propriété et d'héritage), et des violences conjugales ou domestiques. Cela peut se manifester par le fait que les garçons et les hommes exercent un contrôle sur les filles et les femmes en restreignant leurs mouvements et leur tenue vestimentaire ou en surveillant leur conformité aux normes sociales dominantes sous prétexte de « les protéger du danger ».



Une jeune femme parle de son expérience en Ouganda
© Plan International

Qu'est-ce qui motive la violence à l'égard des filles et des femmes ?

Les données relatives à la prévention primaire mettent en évidence quatre facteurs liés au genre qui prédisent (ou « motivent ») le plus systématiquement la violence à l'égard des filles et des femmes.³³

1

Tolérance de la violence à l'égard des filles et des femmes en justifiant, en excusant ou en banalisant la violence, ou en rejetant la responsabilité de l'auteur sur la victime/survivante.³⁴

2

Le contrôle exercé par les hommes sur et les limites imposées à l'indépendance des filles et des femmes dans la vie publique et privée envoient le message que les hommes ont le droit de contrôler ou de discipliner les filles et les femmes,^{35,36} en particulier si elles transgressent les normes sociales sur la façon dont une « bonne fille » doit se comporter.³⁷

3

Les stéréotypes rigides et les formes dominantes de masculinité sont associés à des taux de violence plus élevés, en particulier dans les contextes où l'honneur masculin est lié à la sexualité féminine.³⁸

4

Les relations entre hommes et les cultures de la masculinité qui mettent l'accent sur l'agressivité, la domination et le contrôle peuvent renforcer la réticence des hommes à prendre position contre la violence et les inciter à recourir eux-mêmes à la violence.³⁹

Les facteurs de violence liés au genre se recoupent avec de nombreuses autres formes de discrimination et d'inégalité structurelles et systémiques qui influencent la prévalence et la dynamique de la violence à l'égard des filles et des femmes. Il s'agit notamment du racisme, du capacitisme, de l'homophobie et de nombreux autres facteurs.⁴⁰ D'autres facteurs aggravants qui se recoupent avec les facteurs basés sur le genre de la violence et influencent la nature et la gravité de celle-ci sont notamment la pauvreté, les conflits et le changement climatique.

L'importance de comprendre les normes sociales pour prévenir la violence

Pour prévenir la violence à l'égard des filles, nous devons remettre en question les normes sociales néfastes qui sous-tendent les facteurs de violence basées sur le genre et concernent tous les niveaux socio-écologiques.

Il est essentiel de comprendre et de remettre en question les normes sociales non seulement pour prévenir la violence à l'égard des filles, mais aussi pour transformer les attentes liées au genre qui pèsent sur tous les adolescents, y compris les garçons.

Ce travail est plus efficace lorsqu'il cible les normes « injonctives » (ce que les gens pensent devoir faire pour obtenir l'approbation sociale) plutôt que les normes sociales « descriptives » (qui font référence à la perception qu'une personne a de ce que font les autres).^{46,47}

Les normes injonctives influencent ce qu'un individu considère comme approuvé ou désapprouvé par sa communauté et **le motivent donc à adopter certains comportements** en anticipant l'acceptation ou la punition par le groupe.⁴⁸ Ces normes peuvent :

- Amener une survivante à croire qu'elle est la cause de la violence⁴⁹ et réduire sa probabilité de demander de l'aide si elle est victime de violences.⁵⁰
- Établir le degré auquel les individus croient que leur culture accorde aux hommes le pouvoir de contrôler le comportement des femmes.⁵¹
- Influencer les croyances et la perception que les garçons ont d'eux-mêmes quant à ce qu'ils doivent faire pour être acceptés comme de « vrais hommes », ce qui peut contribuer à perpétuer la violence.

Il existe un lien direct entre l'intériorisation de ces normes sociales et les expériences de violence.

Des études ont montré que les femmes qui avaient des croyances favorables aux violences conjugales avaient plus de chances d'être elles-mêmes victimes de violences conjugales.^{52,53} En outre, les femmes qui avaient des croyances renforçant la domination masculine et l'inégalité entre les sexes, telles que la conviction que les hommes doivent être le chef de famille, étaient plus susceptibles d'être victimes de violences domestiques à un moment donné de leur vie.⁵⁴



Une période critique pour le changement

L'adolescence offre une occasion cruciale de prévenir la violence basée sur le genre à l'égard des filles et des femmes.

L'adolescence est une période clé au cours de laquelle les normes sociales consolident les rôles attribués à chaque sexe qui sont socialement acceptés et attendus pour les enfants, ces règles étant parfois appliquées par la violence.

Les efforts de prévention axés sur le changement des normes sociales peuvent permettre de lutter contre la polyvictimisationⁱ des filles, et d'empêcher la transmission intergénérationnelle de normes sociales et de genre néfastes et le recours à la violence,⁵⁵ rompant ainsi le cycle.⁵⁶

Grâce à des efforts de prévention ciblés auprès des adolescentes, il a été prouvé que les programmes aident les filles à remettre en question les normes de genre néfastes, à renforcer leur capacité d'agir pour créer des relations saines et respectueuses⁵⁷ et à réduire les niveaux de violence physique et sexuelle.⁵⁸

Étant donné que les mariages précoces, les grossesses et les expériences sexuelles non désirées augmentent le risque de violence plus tard dans la vie, aider les adolescentes à retarder leurs premiers rapports sexuels, leur mariage et leur grossesse peut réduire leurs chances d'être victimes de violence conjugale au cours de leur vie.⁵⁹ Cependant, pour lutter contre ces normes sociales néfastes, il est tout d'abord essentiel de comprendre quelles normes régissent les croyances et les comportements des adolescentes.

ⁱ La polyvictimisation est définie comme le fait d'être victime ou de subir plusieurs types de victimisation.



Notre approche

Ce rapport de recherche s'appuie sur les résultats de l'étude qualitative et longitudinale menée par Plan International, intitulée **Real Choices, Real Lives**, afin de mieux comprendre les croyances et les attitudes des adolescentes à l'égard de la violence et de la protection, et d'explorer les implications des normes sociales qu'elles ont intériorisées au cours de leur vie. En tant qu'étude qualitative et longitudinale, **Real Choices, Real Lives** a suivi la vie de 142 filles dans neuf pays à travers le monde, depuis leur naissance en 2006 jusqu'à leurs 18 ans en 2024. Grâce à la collecte annuelle de données auprès des filles et des personnes prenant soin d'elles, cette étude offre un aperçu unique des expériences vécues par les filles pendant leur enfance et leur adolescence.

Real Choices, Real Lives s'attache à comprendre les causes profondes de l'inégalité entre hommes et femmes en posant des questions sur les croyances, les valeurs et les attentes, afin de découvrir comment les normes sociales et les comportements sexistes sont créés et maintenus ou évoluent au fil du temps. Cette étude nous offre un accès rare à la réalité quotidienne, aux opinions et aux aspirations des filles, exprimées avec leurs propres mots, garantissant ainsi que leurs voix à travers le monde soient entendues et que leurs revendications en faveur du changement et de l'égalité des sexes soient amplifiées.

Ce rapport de recherche s'appuie sur des données recueillies lors d'entretiens menés entre 2017 et 2024 auprès d'un groupe de filles et de leurs tuteurs, alors que les filles étaient âgées de 11 à 18 ans. Il explore des sujets et des thèmes spécifiques aux expériences et aux attitudes des filles et de leurs tuteurs en matière de violence, de protection, de liberté et de mobilité des filles, ainsi que d'autonomie et de prise de décision des filles.

Suivant les filles de **Real Choices, Real Lives** tout au long de leur adolescence, nos conclusions sont (globalement) structurées par ordre chronologique, en commençant par les expériences et les craintes des filles face à la violence en 2018 (lorsqu'elles avaient 11 et 12 ans), en explorant comment leurs attitudes et leurs croyances évoluent au cours de leur adolescence, pour finir par leurs appels à l'action en 2024 (à l'âge de 17 et 18 ans) en faveur d'un avenir sans violence, tel qu'elles l'envisagent.

J Bénin, Brésil, Cambodge, République dominicaine, El Salvador, Philippines, Togo, Ouganda et Vietnam.

K Nous reconnaissons que le genre est un concept multidimensionnel qui influence les identités et les expressions des personnes de nombreuses façons et que l'identité de genre va au-delà d'un champ binaire d'hommes et de femmes. Toutefois, dans le cadre de cette étude, le terme « filles » est utilisé comme un terme général pour désigner les participantes de la cohorte.



Pour plus d'informations sur la méthodologie longitudinale de « Real Choices, Real Lives », veuillez consulter : plan-international.org/uploads/2024/08/RCRL-Longitudinal-Methodology.pdf

- L'étude a eu lieu dans **9 pays**
- Elle a eu lieu pendant **18 ans**
- De la naissance des filles **en 2006**
- À leur 18ème anniversaire **en 2024**

Limites
La réalisation d'une étude longitudinale multinationale couvrant trois régions et plusieurs langues comporte un certain nombre de limites. La méthodologie a évolué au fil du temps pour s'aligner sur les normes éthiques et de protection qui ont progressé au cours des 18 dernières années, ce qui influe sur la cohérence. La positionnalité et la subjectivité sont des défis permanents dans toute étude qualitative, que « Real Choices, Real Lives » s'efforce d'atténuer. Enfin, comme il s'agit d'une petite cohorte, les conclusions de « Real Choices, Real Lives » sont représentatives des expériences des filles dans les pays ciblés ayant vécu des expériences similaires, et ne peuvent pas être généralisées à d'autres contextes ou conditions.

À propos de cette carte
Les frontières et les noms indiqués ainsi que les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de Plan International.

Les filles selon leurs propres mots

La menace de violence

La menace de violence et le sentiment d'insécurité et de vulnérabilité qui en découle ont été des thèmes récurrents dans la vie des filles de cette cohorte au fil des ans.

En 2018, alors qu'elles n'avaient que 11 et 12 ans, plus de la moitié des filles de cette cohorte ont déclaré se sentir en insécurité dans un ou plusieurs endroits, et 91 % ont déclaré avoir

subi une forme de violence. Les lieux où les filles ont déclaré avoir été victimes de violence sont principalement l'école (42 %), la maison (31 %) ou leur communauté (28 %).^l Par ailleurs, on a également demandé aux filles où elles ne se sentaient pas en sécurité dans leur communauté. Leurs réponses sont illustrées dans la **FIGURE 2**.

◆ FIGURE 2 Lieux où les filles ne se sentent pas en sécurité (2018)^m



Si certaines filles, en particulier celles du Salvador, de la République dominicaine et des Philippinesⁿ signalent des menaces contextuelles spécifiques à leur sécurité, pour la plupart des filles interrogées, la menace de violence semble être profondément liée au genre. Un thème récurrent dans les réponses des filles concernait les cas de violence des garçons à l'école.

À 14 ans, Barbara (Bénin) a déclaré que « les garçons se battent beaucoup plus que les filles » (2021), tandis que Nakry (Cambodge) a indiqué que son école n'était pas sûre à cause des bagarres entre garçons.

Cela a conduit de nombreuses filles à se méfier des garçons et à éviter de fréquenter ceux-ci.

À l'âge de 12 ans, Christine (Philippines) a fait part de son inquiétude à l'idée de jouer avec les garçons de son quartier, affirmant qu'« ils ne respectent pas les filles » (2018).

Au fil des ans, de nombreuses filles ont exprimé leur crainte des hommes étranges ou dangereux dans leur communauté, du harcèlement de rue et la peur d'être violées lorsqu'elles marchent seules ou effectuent des tâches telles que la collecte d'eau. Davy (Cambodge) avait peur de marcher dans des endroits calmes, déclarant : « Je pourrais être violée ou attaquée, et personne ne pourrait m'aider » (2018), tandis que Jane (Ouganda) a fait part de ses craintes d'être agressée lorsqu'elle va chercher de l'eau.

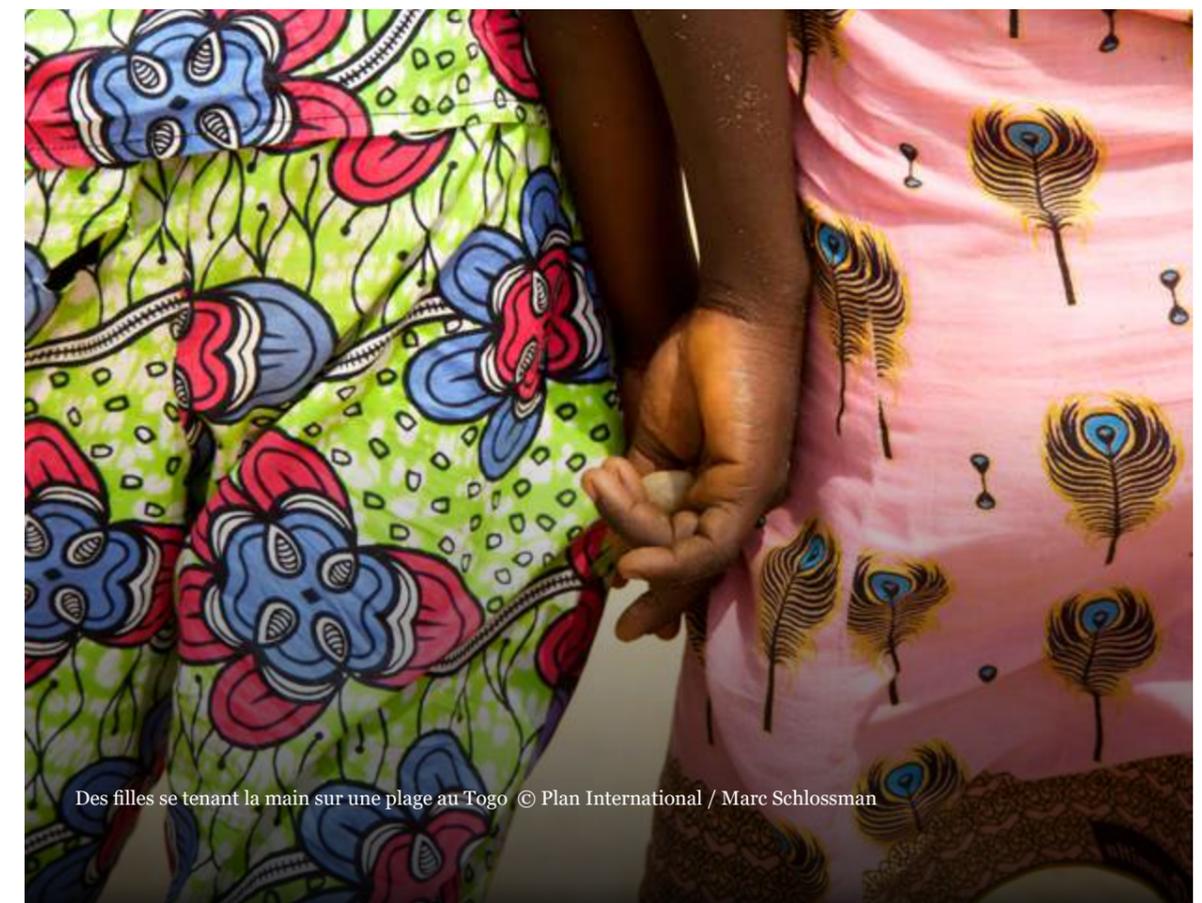
« [Je ne me sens pas en sécurité] lorsque je vais chercher de l'eau au puits la nuit. [...] Parce que des hommes méchants pourraient me violer. » - Jane, 12 ans (2018), Ouganda

Parmi les 19 % de filles qui ont déclaré ne pas sentir en sécurité à la maison, la plupart ont fait référence à la menace de violences basées sur le genre.

Au Salvador, Raquel a raconté que son cousin avait agressé sa tante et menacé de la tuer, tandis que Karen (Salvador) et Juliana (Brésil) ont déclaré avoir peur de leurs pères, tous deux alcooliques et violents verbalement lorsqu'ils étaient ivres.

Karen était l'une des rares filles du groupe à avoir souligné les effets de la violence psychologique, racontant que son père la réprimandait et la raillait lorsqu'il était ivre, ce qui, selon elle, la faisait se sentir en danger, surtout lorsqu'elle se retrouvait seule avec lui.

Au Bénin, au Togo et en Ouganda, de nombreuses filles ont déclaré avoir été battues par leurs parents lorsqu'elles commettaient des erreurs, comme oublier de faire une tâche ménagère.



Des filles se tenant la main sur une plage au Togo © Plan International / Marc Schlossman

^l Certaines filles ont déclaré avoir subi des violences dans plusieurs contextes.

^m Parmi les filles qui ont déclaré ne pas se sentir en sécurité dans au moins un endroit. Certaines filles ont cité plusieurs endroits, d'autres un seul.

ⁿ Au Salvador, la violence des gangs constitue depuis de nombreuses années une menace importante dans les communautés où vivent les filles de la cohorte. En 2022, le président Nayib Bukele a lancé une « guerre contre les gangs », emprisonnant plus de 73 000 membres présumés de gangs et déclarant l'état d'urgence. Bien que la répression des gangs ait été critiquée au niveau international pour ses violations des droits humains, cette politique a été largement plébiscitée au Salvador, et les filles de la cohorte ont félicité Bukele pour avoir apporté la paix et la sécurité dans leurs communautés. La République dominicaine affiche l'un des taux de féminicides les plus élevés jamais enregistrés, et ce taux aurait augmenté au fil du temps. En 2022, dans plus de 34 % des cas de féminicides, les victimes étaient des filles et des adolescentes. Consultez https://oig.cepal.org/sites/default/files/s2301023_en.pdf pour plus d'informations. Aux Philippines, de nombreuses filles vivent dans des zones où le taux de criminalité est très élevé.

Violence numérique

La violence en ligne est également devenue un problème croissant dans la vie des filles à mesure qu'elles grandissaient et accédaient aux réseaux sociaux. La plupart des filles des cohortes d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) et d'Asie du Sud-Est (ASE) possédaient leur propre téléphone ou avaient un accès régulier à Internet à l'âge de 15 ans. Si moins de filles dans les pays africains ciblés possédaient leur propre appareil, la plupart avaient tout de même un accès ou une exposition à Internet.

Dans l'ensemble de la cohorte mondiale, de nombreuses filles ont été confrontées à des contenus en ligne qu'elles ont trouvés troublants, tels que de la pornographie et des contenus misogynes, et un grand nombre d'entre elles ont été victimes de harcèlement numérique de la part d'hommes qui leur envoyaient des messages à connotation sexuelle, leur proposaient des relations sexuelles ou partageaient des photos ou des vidéos explicites.

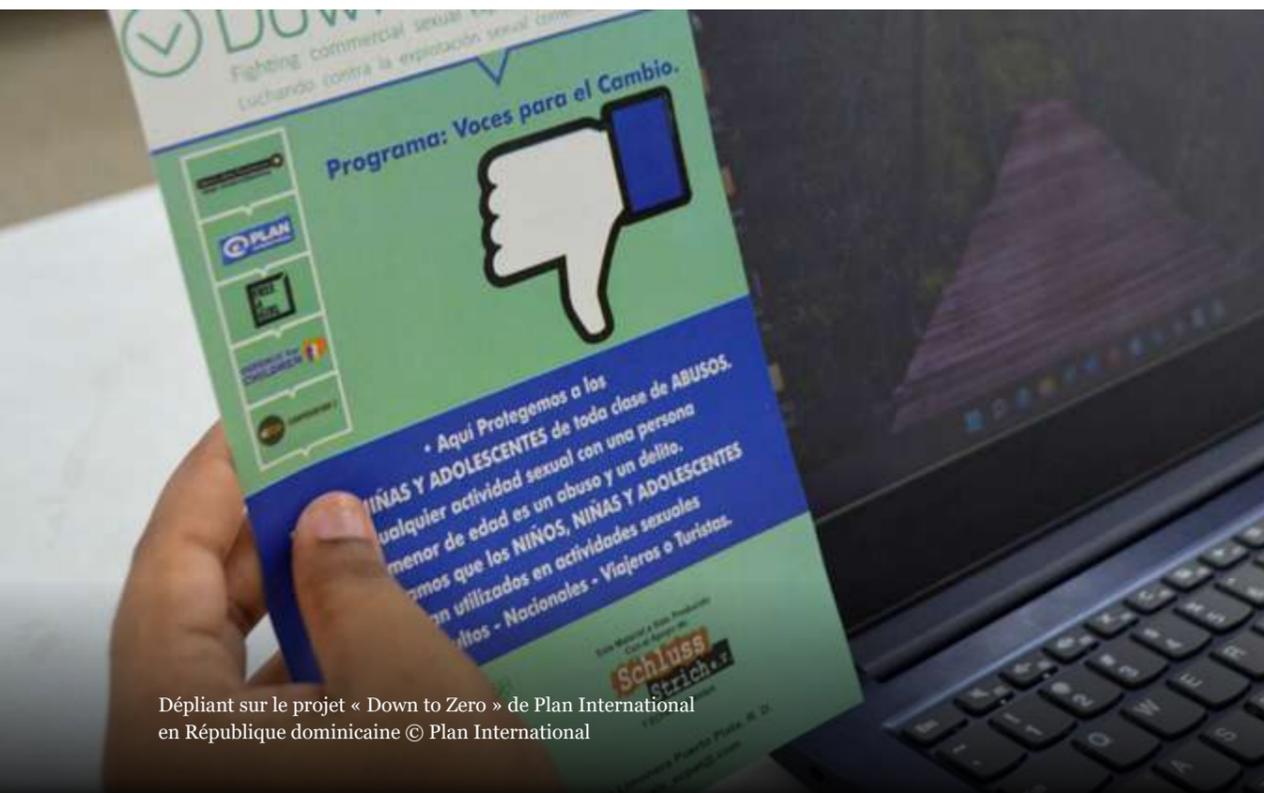
- Le pornographie de vengeance est un type d'abus numérique qui implique la diffusion en ligne de photos ou de vidéos intimes ou sexuellement explicites d'une autre personne sans son consentement.

« Un inconnu m'a abordée, m'a insultée [...] et m'a envoyé une photo choquante. J'étais en colère. » - Lina, 14 ans (2021), Cambodge

Leurs expériences de violence en ligne se sont également répercutées dans le monde réel.

Au Salvador, Karen a raconté une histoire effrayante qui lui est arrivée à l'âge de 15 ans : un homme avait contacté sa mère en ligne, lui avait donné le nom de l'école de Karen et avait menacé de la kidnapper.

À l'âge de 17 et 18 ans, certaines filles ont également raconté que leurs amies et camarades de classe avaient été victimes de pornographie de vengeance.



Dépliant sur le projet « Down to Zero » de Plan International en République dominicaine © Plan International

Risque de viol et de grossesse non désirée

Le risque de viol et d'agression sexuelle est au premier plan des préoccupations des filles. Beaucoup d'entre elles ont entendu dès leur plus jeune âge des histoires terribles de viols et de violences. À seulement 12 ans, Doris, au Salvador, était manifestement consciente de cas graves de violence sexuelle, rapportant qu'elle connaissait des filles de son âge qui étaient tombées enceintes à la suite de viols. Certaines filles ont également partagé leurs propres expériences, parfois poignantes, de violence et de harcèlement, qui les ont rendues craintives.

« J'ai failli être violée une fois. Des hommes s'étaient postés là et attendaient pour me violer ! [...] J'ai eu la chance qu'une personne qui me connaissait s'approche. J'ai crié : " Ces hommes veulent me violer ! " et cette personne a couru à mon secours. Nous avons pu identifier l'un des jeunes hommes, mais il n'a pas révélé l'identité de ses complices. » - Sheila, 17 ans (2024), Ouganda

Le risque de harcèlement sexuel et de viol est également une préoccupation majeure pour les personnes qui s'occupent des filles, en particulier lorsque celles-ci entrent dans l'adolescence et commencent leur puberté.

En 2019, alors que les filles de la cohorte étaient âgées de 12 et 13 ans, 76 % des personnes qui s'occupaient d'elles ont déclaré que les filles étaient plus exposées à la violence que les garçons, citant toute une série de risques pour les filles, notamment le viol, la violence conjugale et le mariage précoce.

Les personnes qui s'occupent des filles ont tendance à considérer que celles-ci sont trop « fragiles » pour se défendre contre les agressions (mère de Natalia, 2019, Brésil) et à exprimer leur conviction que l'exploitation et le viol constituent des risques plus importants pour les filles que pour les garçons.

« Parfois, les garçons le font à d'autres garçons, mais les filles sont plus souvent violées. Cela n'arrive pas autant aux garçons qu'aux filles. » - Mère de Madelin, 2019, République dominicaine

« Les filles se déplacent davantage, vendent des choses, et courent plus de risques d'être kidnappées pour être mariées de force. Ce n'est pas la même chose pour les garçons. » - Mère de Jacqueline, 2019, Bénin

Parmi les personnes qui s'occupent des filles, la violence sexuelle était souvent présentée comme une honte pour la fille et sa famille, en particulier dans les cas où le viol avait entraîné une grossesse. Au Vietnam, le grand-père de Tien a raconté le cas horrible d'une jeune fille de 15 ans de leur communauté qui était tombée enceinte à la suite d'un viol collectif. Le grand-père de Tien connaissait le grand-père de la survivante et a déclaré que cet homme « avait honte de [sa petite-fille] », car elle avait été « violée par trois garçons » (2018). En Ouganda, la mère d'Amelia a expliqué que les cas de violence sexuelle sont rarement signalés en raison de la honte :

« Si une femme est violée, elle peut ne pas le signaler parce que c'est une honte. » - Mère d'Amelia, 2017, Ouganda

Dans l'ensemble de la cohorte, il existe des liens évidents entre l'attitude des personnes qui s'occupent des enfants à l'égard des agressions sexuelles et l'intériorisation de ces mêmes croyances par leurs filles. À titre d'exemple, la mère de Sylvia (Ouganda) a évoqué le risque de viol et de grossesse non désirée en déclarant qu'une telle situation « ferait honte à la famille » (2021). Cette année-là, Sylvia a suggéré que si une fille tombait enceinte à la suite d'un viol, elle « pourrait décider de se suicider » (2021) pour éviter la honte d'avoir été violée et d'être tombée enceinte, ce qui montre à quel point les normes sociales liées au genre en matière de honte et de violence sont intériorisées par les filles à mesure qu'elles grandissent.

Est-ce que la violence masculine est « naturelle » ?

L'une des expériences communes aux filles interrogées est que l'auteur des violences ou celui qu'elles pensaient être l'auteur, était un homme. À l'âge de 14 et 15 ans, bon nombre des filles de la cohorte a déclaré se sentir en insécurité dans sa vie quotidienne en raison des comportements violents ou agressifs des hommes, certaines d'entre elles attribuant les difficultés auxquelles elles sont confrontées au quotidien à l'agressivité masculine.

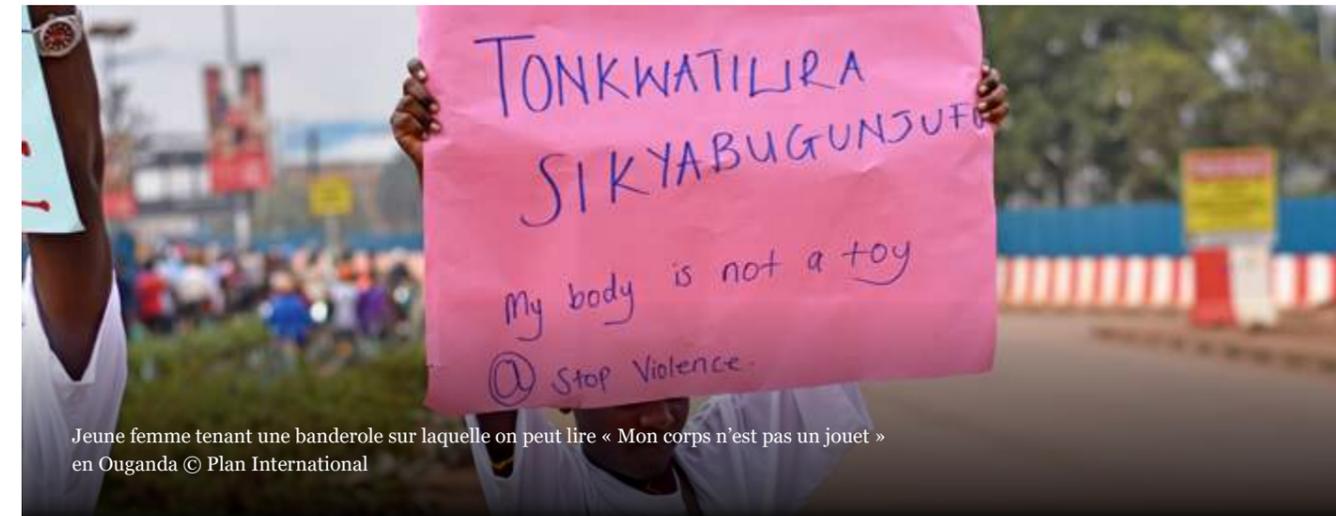
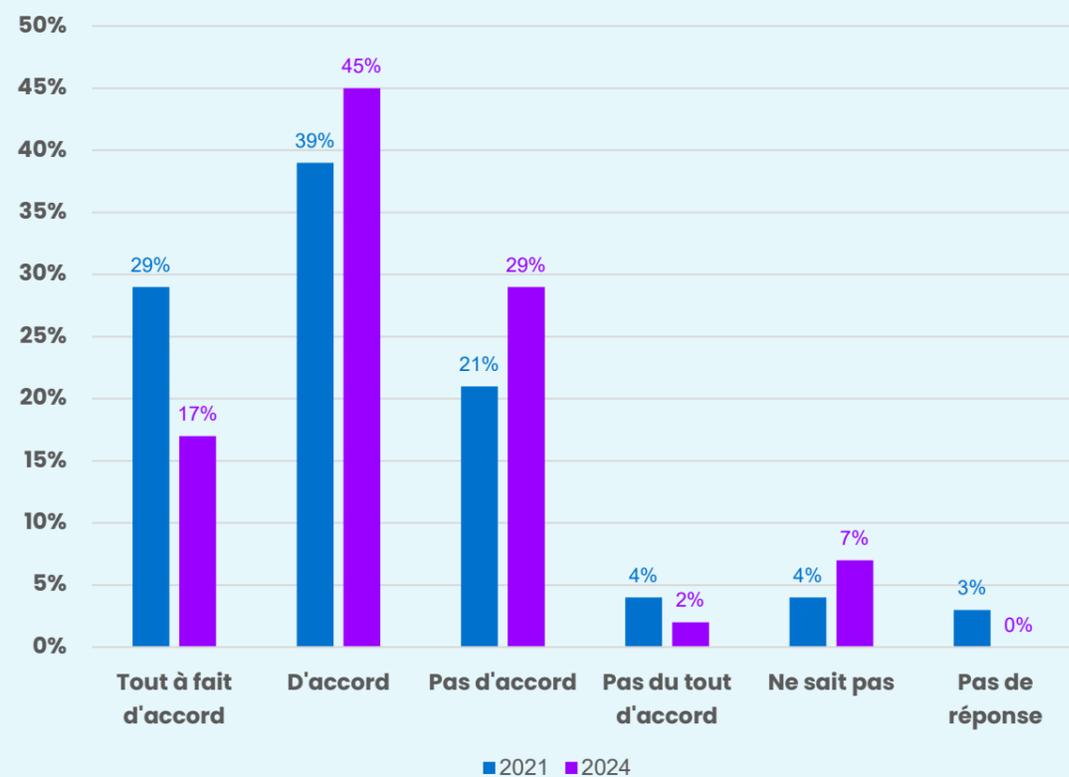
« La plupart des difficultés auxquelles les filles et les femmes sont confrontées, comme les violations des droits humains, c'est-à-dire les violences sexuelles et le viol, sont causées par les hommes, ce qui rend [les hommes] plus violents. » - Justine, 14 ans (2021), Ouganda

Il n'est donc peut-être pas surprenant, compte tenu de cette perception claire des garçons et des hommes comme agresseurs et des filles et des femmes comme victimes, que près des **deux tiers des filles de la cohorte déclarent croire que la violence masculine est naturelle.**

En 2021 (à l'âge de 14 et 15 ans), 68 % des filles étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec l'idée que les garçons et les hommes sont par nature plus agressifs et violents que les filles et les femmes, et en 2024 (à l'âge de 17 et 18 ans), 62 % d'entre elles avaient conservé cette conviction.

S'il est positif de constater que l'adhésion à cette norme a légèrement diminué au fil du temps, il est préoccupant que la plupart des filles de la cohorte considèrent toujours la violence comme naturelle et liée au genre à l'approche de l'âge adulte.

FIGURE 3 « Les garçons et les hommes sont par nature plus agressifs et violents que les filles et les femmes », réponses des filles en 2021 par rapport à 2024.



Jeune femme tenant une banderole sur laquelle on peut lire « Mon corps n'est pas un jouet » en Ouganda © Plan International

Justifications des filles concernant la violence masculine

Il est profondément troublant de constater que bon nombre de ces filles ont justifié sans réserve les violences basées sur le genre. Dans l'ensemble de la cohorte, certaines filles adoptent une vision essentialiste de la violence masculine^p et considèrent que la violence est une caractéristique innée des hommes.

À l'âge de 15 ans, Mélanie (Philippines) expliquait que les hommes sont violents « parce qu'ils sont des hommes » (2021). Pour certaines filles, cet ordre naturel des choses était justifié par la religion, comme l'explique Alice (Bénin) : « Dieu a créé les hommes et les garçons ainsi » (2021).

Au fil des ans, certaines filles ont tenté d'expliquer cet état de fait naturel et ont lié la violence masculine à l'incapacité des garçons et des hommes à contrôler leurs émotions. De nombreuses filles ont rapporté avoir observé des garçons et des hommes agir sous l'impulsion de leur agressivité pour des « raisons insignifiantes » (Sen, 2021, Vietnam) parce qu'ils « ne peuvent pas contrôler leur colère » (Rebeca, 2021, République dominicaine). Pour d'autres filles, la force masculine et la faiblesse féminine ont été avancées comme explications à l'usage de la violence par les hommes pour soumettre les femmes.

^p L'essentialisme de genre est la croyance selon laquelle les femmes et les hommes ont des traits distincts, immuables et naturels qui sont déterminés par leur sexe respectif. Selon l'essentialisme de genre, les caractéristiques « essentielles » des femmes et des hommes sont universelles et communes à tous les membres de chaque sexe.

Fezire (Togo) a fait valoir que les hommes utilisent intentionnellement leur force supérieure pour dominer les femmes :

« Comme [les hommes] savent qu'ils sont plus forts, vous ne pouvez rien faire contre eux s'ils vous font du mal. » - Fezire, 18 ans (2024), Togo

De nombreuses autres filles ont abordé ce thème de la domination masculine et de la soumission féminine. Au Salvador, Susana a déclaré que les hommes « ont le pouvoir de donner des ordres aux femmes » (2021), tandis qu'au Bénin, Thea a expliqué qu'il était naturel pour les hommes de contrôler les femmes par la violence, car les hommes « pensent qu'ils sont meilleurs que les filles » (2024).

Certaines filles font des observations perspicaces sur le contexte social plus large dans lequel s'inscrit la violence, l'agressivité et la domination masculines. Beti, en Ouganda, a expliqué de manière réfléchie que les normes sociales relatives à la domination masculine dans la famille et la communauté justifient le recours à la violence à l'encontre des femmes (VEF) par les hommes, car ils les considèrent comme

inférieures. En prenant l'exemple des femmes qui s'agenouillent devant les hommes (une coutume dans la communauté de Beti pour saluer les hommes et leur servir à manger), Beti a expliqué que ces normes sociales liées au genre dans sa communauté ont été un facteur clé dans le recours à la violence par les hommes.

« **Beaucoup d'hommes utilisent un langage autoritaire dans tout ce qu'ils font. Je pense également que, puisque la société considère les hommes comme les chefs, ils se sentent supérieurs à tout et tout le monde. De plus, l'idée qu'une femme doit s'agenouiller devant un homme leur sert d'excuse pour se montrer agressifs.** » - Beti, 17 ans (2024), Ouganda

L'acceptation (et parfois même le cautionnement) de la violence et de la domination masculine comme étant la norme démontre que les normes sociales sexistes relatives à la violence masculine ont été profondément intériorisées et sont reproduites et renforcées par les filles.

Les implications sont graves. Les attitudes qui renforcent la domination masculine, l'inégalité entre les sexes et la croyance selon laquelle la violence masculine est naturelle sont associées à des taux plus élevés de violence conjugale pour les femmes.

Avec deux tiers des filles de la cohorte *Real Choices, Real Lives* adhérant à ces croyances renforcées sur la violence et l'inégalité entre les sexes à la fin de l'adolescence, il existe un risque important que bon nombre d'entre elles soient victimes de violence conjugale à l'âge adulte.

Les attitudes qui renforcent la domination masculine, l'inégalité entre les sexes et la croyance selon laquelle la violence masculine est naturelle sont associées à des taux plus élevés de violence conjugale chez les femmes.



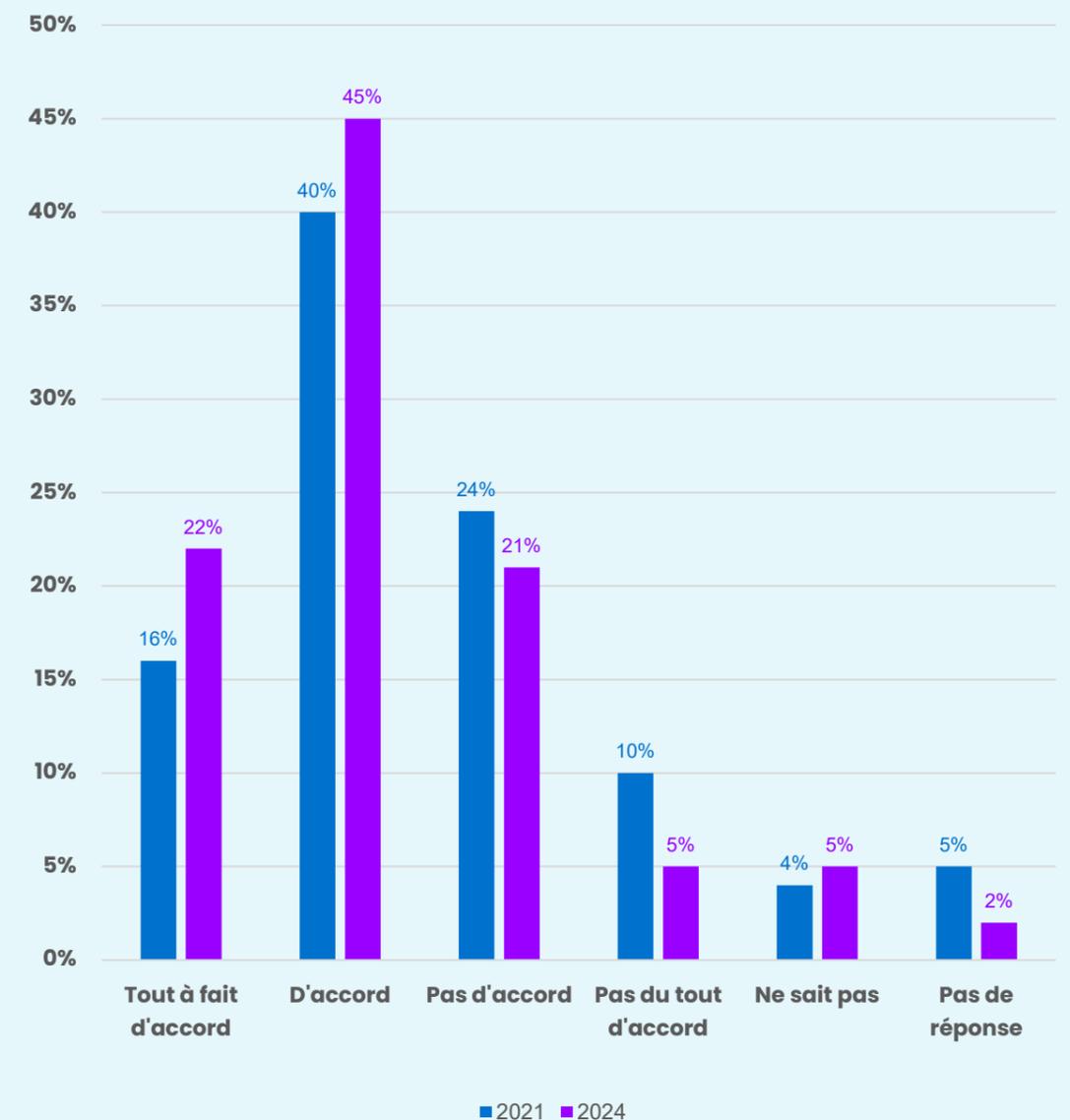
Fille sur le chemin de l'école au Brésil
© Plan International / Natalia Moura

« C'est aux filles de veiller à leur propre sécurité »

L'exposition des filles à la violence basée sur le genre, associée à leur conviction que la violence masculine est naturelle ou inévitable, les a amenées à intérioriser l'idée qu'il leur incombe de se protéger elles-mêmes contre la violence et les abus. En 2021, alors qu'elles étaient âgées de 14 et 15 ans, 57 % des filles étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec cette norme sociale.

Plutôt que de diminuer avec le temps (comme leur croyance dans la norme sociale selon laquelle la violence masculine est « naturelle »), ce sentiment de responsabilité envers leur propre protection s'est consolidé et renforcé au fil du temps, atteignant 67 % en 2024, lorsque les filles avaient 17 et 18 ans, ce qui indique qu'il est désormais profondément ancré.

◆ FIGURE 4 « Il incombe aux filles de se protéger contre les violences », réponses des filles en 2021 par rapport à 2024.





Jeunes hommes participant à l'atelier Champions du changement en République dominicaine © Plan International

Manque de confiance dans les mécanismes de protection

En 2021 comme en 2024, les filles interrogées en Asie du Sud-Est étaient les plus susceptibles d'être d'accord avec l'idée que les filles sont responsables de leur propre sécurité (72 % et 85 % respectivement pour chaque année).

Ces filles avaient tendance à présenter la question comme étant « le droit d'une femme à se défendre » (Christine, 2021, Philippines) et à estimer que, puisque personne d'autre ne protège les filles, elles doivent prendre soin d'elles-mêmes.

« **Ce sont les filles qui peuvent se protéger, nous ne devons pas trop compter sur les autres [pour nous protéger], nous devons nous défendre nous-mêmes.** » - Ly, 15 ans (2021), Vietnam

Un sentiment d'abandon par les institutions censées les protéger était également évident chez de nombreuses filles en République dominicaine et chez certaines en Ouganda. Beaucoup d'entre elles ont exprimé **un profond sentiment de trahison de la part des institutions mêmes qui étaient censées assurer leur sécurité** et ont estimé qu'elles devaient assumer la responsabilité de leur propre protection en dernier recours. Katerin, en République dominicaine, l'a clairement exprimé :

« **Bien sûr que c'est elle qui doit se protéger, parce que si elle ne se protège pas, personne d'autre ne le fera.** » - Katerin, 15 ans (2021), République dominicaine

Pour certaines filles, cette croyance en l'autonomie est nourrie par leur expérience personnelle d'avoir été déçues par les personnes prenant soin d'elles, les institutions ou la société en général.

En 2021, la mère de Rebecca (Ouganda) a fait part d'une série d'incidents inquiétants au cours desquels un homme « a poursuivi sa fille à deux reprises au cours des derniers mois ». Lorsqu'on lui a demandé si elle avait pris des mesures pour protéger sa fille, la mère de Rebecca a répondu :

« **Je n'ai rien fait, je ne lui ai même pas parlé, mais j'ai simplement dit à mon enfant que si cela se reproduisait, elle ne devait pas se taire en s'enfuyant, mais aussi crier à l'aide pour que les gens puissent venir et que nous puissions l'attraper en train de poursuivre ma fille.** » – Mère de Rebecca, 2021, Ouganda

Lorsqu'on lui a demandé pourquoi elle n'avait pas signalé l'incident, la mère de Rebecca a répondu qu'ils devaient « laisser passer le temps » parce que l'homme était un membre de la communauté, laissant entendre que la famille ne voulait pas causer de problèmes.

Sans surprise, lorsqu'on a demandé à Rebecca quelques années plus tard si les filles avaient la responsabilité de se protéger elles-mêmes, elle a répondu que si les filles étaient « imprudentes », elles subiraient inévitablement des préjudices (2024).

Responsabilité transférée, restrictions permanentes

En 2021, les filles de la cohorte africaine étaient les plus susceptibles de ne pas être d'accord avec l'idée que leur protection relevait de leur propre responsabilité, 66 % d'entre elles affirmant que ce n'était pas la responsabilité des filles.

Il est toutefois intéressant de noter qu'au lieu de faire porter la responsabilité aux institutions ou d'appeler à un changement des normes sociales, les filles en Afrique avaient tendance à affirmer qu'il incombait aux parents de protéger les filles contre la violence en limitant leur mobilité ou en surveillant constamment leur comportement, car les filles étaient trop faibles ou mal équipées pour se protéger elles-mêmes. Au Togo, Folami a recommandé que les filles soient accompagnées par leurs frères afin que « rien de grave ne leur arrive » (2021), tandis que Fezire (dont le père avait déclaré en 2019 que les filles étaient des « cibles faciles » pour les violences) a déclaré :

« **Les filles ne peuvent pas se protéger elles-mêmes ; elles [...] ont besoin que leurs parents les protègent contre la violence et les mauvais traitements.** » - Fezire, 15 ans (2021), Togo

En 2024, les réponses des filles de la cohorte en Afrique avaient radicalement changé. À 17 et 18 ans, 69 % estimaient qu'il était de leur responsabilité de se protéger contre la violence et les préjudices, et seulement 28 % affirmaient que ce n'était pas le cas. Cependant, les témoignages des filles montrent qu'elles continuent de croire que la restriction de leur mobilité est le principal moyen

de se protéger. En Ouganda, Miremba avait très clairement intériorisé l'idée que les filles doivent se prémunir contre les dangers en limitant leurs déplacements, déclarant :

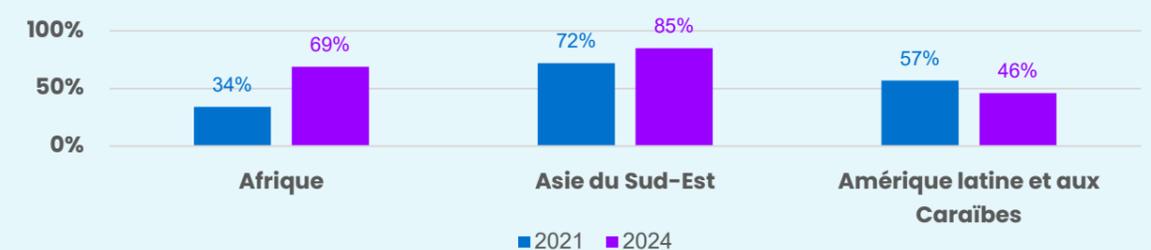
« **Il est de la responsabilité des filles de se protéger en évitant de se déplacer seules ou la nuit.** » – Miremba, 17 ans (2024), Ouganda

Outre leur mobilité, de nombreuses filles de la cohorte en Afrique estimaient également qu'il était de la responsabilité des filles de se protéger contre les dangers en respectant les règles sociales prescrites sur le comportement d'une « bonne fille » afin d'éviter les sanctions ou les punitions pour avoir dévié de ces normes de genre. Alice, au Bénin, a évoqué la responsabilité des filles de contrôler leur comportement afin de minimiser les risques.

« **Les filles doivent contrôler leurs déplacements et apprendre à se comporter de manière à éviter d'être victimes de violence.** » - Alice, 14 ans (2021), Bénin

Plutôt que de refléter un changement d'attitude, l'évolution significative des réponses des filles de la cohorte en Afrique montre qu'à mesure qu'elles grandissent, elles considèrent que la responsabilité de contrôler leur comportement passe de leurs parents à elles-mêmes. Cela montre à quel point cette norme sociale contraignante s'est imposée pendant l'adolescence des filles.

◆ FIGURE 5 Comparaison régionale des filles qui étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation : « Il incombe aux filles de se protéger elles-mêmes contre la violence et la maltraitance » en 2021 et 2024



Blâmer les victimes

Lorsque les normes sociales relatives à la violence sont intériorisées, elles conduisent à blâmer les victimes, c'est-à-dire à rejeter la faute sur elles plutôt que sur les auteurs des infractions.⁶⁰

Dans l'ensemble de la cohorte, on observe de nombreux cas où les filles ont tendance à blâmer leurs pairs pour les violences qu'elles ont subies.

Bien que la norme sociale relative à la responsabilité des filles en matière de protection ait été la moins fortement ancrée chez les filles d'Amérique latine et des Caraïbes et que l'adhésion à cette norme se soit affaiblie au fil du temps (voir la **FIGURE 5**), leurs réponses ont révélé une forte internalisation du discours de culpabilisation des victimes, souvent lié à l'habillement et au comportement des filles.

En République dominicaine, Saïdy a expliqué le risque de s'habiller d'une manière qui ne respecte pas les normes de pudeur :

« Ils disent que lorsque tu portes des vêtements très courts, cela provoque les garçons. » – Saïdy, 15 ans (2021), République dominicaine

Non seulement les filles ont observé le blâme des victimes dans leurs communautés, mais beaucoup ont convenu qu'une fille devait être blâmée si elle subissait des violences ou des préjudices après ne pas avoir respecté les attentes liées au genre qui lui étaient imposées. Au Vietnam, Huong a utilisé la logique du blâme des victimes pour justifier un cas récent de harcèlement dans sa communauté, expliquant qu'une fille avait été harcelée par des garçons après être passée près d'eux dans un fossé alors qu'elle savait qu'elle ne devait pas s'y rendre.

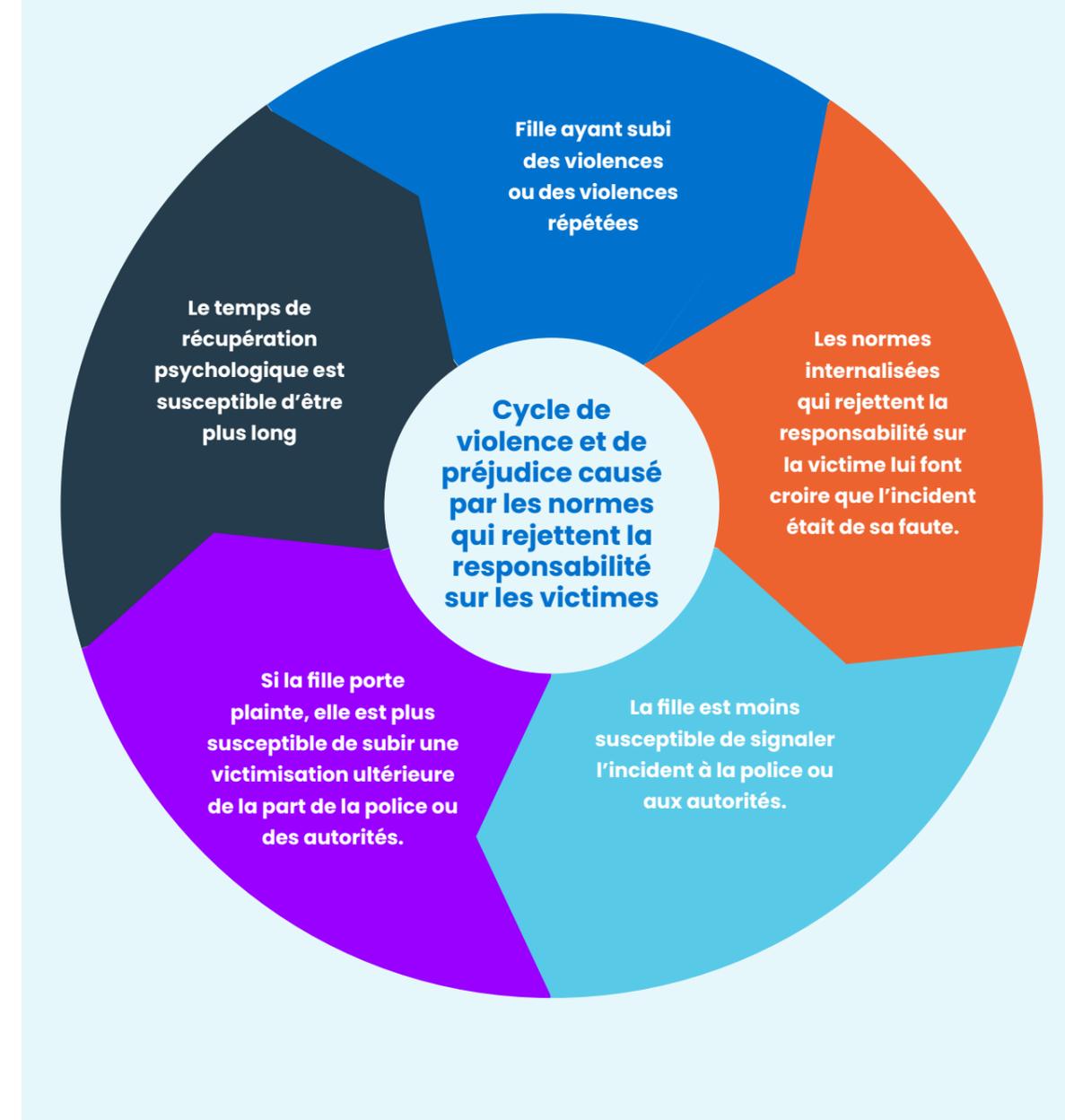
Plutôt que de suggérer une punition pour les garçons, Huong a déclaré que la fille « devrait être suspendue de l'école » parce qu'elle s'était mise en danger. En République dominicaine, Sharina a déclaré qu'il n'y avait « aucune raison » (2021) pour qu'une fille marche seule et se mette en danger. Certaines filles de la cohorte mondiale, en particulier celles du Bénin et des Philippines, semblaient également croire que l'accès à la protection sociale était conditionné par leur respect des normes sociales et de genre.

Ces filles ont déclaré que si une fille ne respectait pas les rôles traditionnels liés au genre ou adoptait un comportement « risqué », les violences sexuelles qu'elle subirait seraient justifiées et elle n'aurait plus droit à aucune aide ni aucun soutien. Aux Philippines, Chesa a fait valoir que lorsque les filles s'écartent de l'idéal de la « bonne fille », elles perdent le droit à la protection de leurs parents, affirmant que les filles ne sont pas protégées lorsqu'elles « n'obéissent pas à leurs parents » (2019). Au Bénin, Thea a expliqué que si une fille défiait ses parents en piquant une crise et en quittant la maison en pleine nuit, elle n'aurait pas droit à la protection de sa communauté si elle venait à être victime de violences.

En d'autres termes, ce n'est que si une fille est considérée comme une « bonne fille » ou une « victime idéale » qu'elle a droit à une protection.^{61,q} L'internalisation des normes qui rejettent la responsabilité sur les victimes a des implications importantes pour les filles, créant un cycle d'abus et de préjudices supplémentaires. Non seulement cela les rend plus enclines à s'autolimiter et à contrôler leurs mouvements et leur comportement pour éviter tout préjudice, mais cela les rend également plus susceptibles de croire qu'elles sont la cause de la violence qu'elles subissent.⁶²

Lorsque les filles et les femmes croient qu'elles sont responsables des abus dont elles sont victimes, elles sont moins enclines à les signaler,⁶³ plus susceptibles de subir des violences répétées et une victimisation dans un second temps,^{64,65,r} et le temps nécessaire à leur rétablissement psychologique est susceptible d'être beaucoup plus long.⁶⁶ Plus important encore, le fait de blâmer les victimes renforce le droit des hommes à exercer leur pouvoir sexuel et à contrôler le corps des femmes, perpétuant ainsi le cycle de la violence.⁶⁷

◆ **FIGURE 6** Cycle de violence et de préjudice causé par les normes qui rejettent la responsabilité sur les victimes



^q Le concept de « victime idéale » explique que les caractéristiques personnelles de la victime et les circonstances entourant un crime ont une forte influence sur le degré de sympathie de la société à l'égard des victimes et sur le statut légitime qu'elle leur accorde en tant que victimes. Des études ont montré que la « victime idéale » est faible et/ou vulnérable, a un certain degré de dépendance, a subi un préjudice « grotesque », n'a aucun lien avec l'auteur du délit et - ce qui est important - est une « personne respectable », est engagée dans des activités et des poursuites socialement acceptables et n'est impliquée dans rien de « blâmable ».

^r La victimisation secondaire fait référence à la mise en cause de la victime par les services judiciaires et/ou de santé, lorsque les procédures et les approches minimisent ou ne reconnaissent pas la violence subie par un survivant, remettent en question la crédibilité du survivant ou le rendent responsable de la violence subie.

Responsabilité des filles en matière de protection numérique

Malheureusement, la sécurité en ligne ne semble pas être un sujet qui a été beaucoup discuté dans les écoles de filles, les communautés ou par les personnes prenant soin d'elles.

En raison de cela, **de nombreuses filles se sont plutôt appuyées sur leur intuition et le soutien informel de leurs pairs pour faire face à la violence et au harcèlement en ligne dont elles ont été victimes.**

Elles semblent également avoir intériorisé la honte et le discours culpabilisant les victimes liés au harcèlement en ligne qu'elles ont subi, ce qui les a rendues moins enclines à signaler les incidents.

À l'âge de 15 ans, Darna (Philippines) « a eu honte » (2021) lorsqu'elle a reçu des messages à connotation sexuelle et des images explicites d'un inconnu en ligne. Elle n'a pas signalé ces incidents à ses parents ou à ses enseignants, car elle craignait d'être réprimandée et sermonnée, ce qui suggère qu'elle s'attendait à être blâmée pour le harcèlement qu'elle avait subi.

Comme Darna, Fernanda (Brésil) avait manifestement intériorisé des attitudes néfastes concernant la responsabilité de la protection des filles en ligne.

À 18 ans, elle a raconté l'histoire d'une camarade de classe qui avait envoyé une photo d'elle nue à un garçon, qui l'avait ensuite largement diffusée sans son consentement. Le garçon n'a reçu aucune sanction, tandis que la fille « a passé beaucoup de temps sans aller à l'école » parce qu'elle avait trop honte. Fernanda n'avait guère de sympathie pour la fille, estimant qu'elle était responsable de la situation car « [elle aurait dû] éviter de lui envoyer la photo » (2024).

En raison des normes de protection néfastes qu'elles ont intériorisées, les filles de la cohorte se sont concentrées sur la manière dont les filles peuvent modifier leur comportement en ligne pour éviter le harcèlement.

Lorsqu'on leur a demandé ce que les filles pouvaient faire si elles étaient victimes de harcèlement numérique, elles ont fourni des recommandations complètes, allant de la configuration de compte privés sur les réseaux sociaux à une utilisation plus « disciplinée » d'Internet (Michelle, 2024, Philippines), en passant par la suggestion que les filles devraient « cesser complètement d'utiliser Internet » (Chantal, 2021, République dominicaine). Il est à noter que la majorité des recommandations des filles n'incluaient pas la responsabilité des auteurs de harcèlement en ligne.

Le coût des normes de protection

Impact direct sur la mobilité et le comportement des filles

Les conséquences de l'intériorisation de cette responsabilité de protection par les filles sont multiples. Nous pouvons observer que cette croyance a conduit de nombreuses filles de la cohorte non seulement à commenter ce que les autres filles devraient ou ne devraient pas faire, mais aussi à limiter et à contrôler leurs propres déplacements et comportements. En 2021, 16 % des filles de la cohorte (principalement originaires d'Ouganda) ont donné spontanément des exemples de la manière dont elles modifiaient leur comportement ou limitaient leurs déplacements pour éviter tout préjudice ou violence. En 2024, ce chiffre était passé à 41 % des filles, dont la plupart en République dominicaine, au Salvador, aux Philippines et en Ouganda.

Les exemples courants donnés par les filles concernant les changements de comportement étaient le fait de choisir de ne pas sortir de chez elles après la tombée de la nuit, d'éviter certains endroits dans leur communauté ou de s'assurer d'être accompagnées lorsqu'elles se rendaient à l'école ou allaient chercher de l'eau.

« J'ai peur de marcher seule dans la rue. [...] Un homme pourrait venir et m'agresser, ou je pourrais... je pourrais être, comment dire... kidnappée, et toutes ces choses. » – Natalia, 17 ans (2024), Brésil

Dans l'ensemble, nous pouvons voir comment la peur de la violence et de la maltraitance chez les filles, ainsi que leur sentiment de responsabilité quant à leur propre sécurité, limitaient leur capacité à accéder librement aux espaces publics.

Dans l'ensemble de la cohorte, nous avons vu des exemples de la manière dont cette norme de responsabilité en matière de protection a réduit

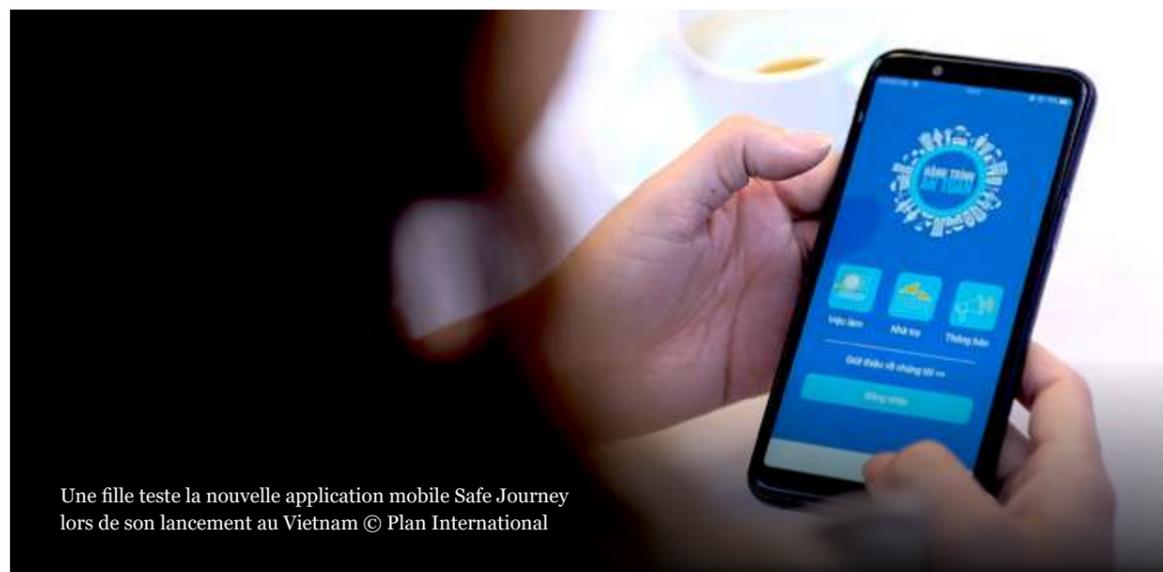
les opportunités des filles. Pour ne citer qu'un exemple, Sen (Vietnam) a déclaré en 2021 qu'elle ne suivait plus ses cours particuliers parce qu'elle n'avait personne pour l'accompagner et qu'elle ne se sentait pas en sécurité pour marcher seule après un incident effrayant.

« Quand j'étais petite, en CE2 ou CMI, je suis allée à un cours particulier et je suis rentrée seule à la maison [...] C'était pendant la journée. Je suis arrivée à un pont et un homme s'est approché. Il est descendu de sa moto et m'a parlé d'une voix mielleuse : " Monte sur ma moto, je te ramène chez toi. " Quand il est descendu de sa moto, j'ai couru rapidement jusqu'à la maison... Donc, [maintenant], je marche rarement seule. » - Sen, 15 ans (2021), Vietnam

Une autre façon pour les filles de se protéger était de se conformer aux idéaux de « bonne fille » décrits ci-dessus.

Une mesure spécifique qu'elles adoptaient était l'obéissance à leurs aînés, beaucoup soulignant qu'elles suivaient les instructions des personnes prenant soin d'elles pour se protéger du danger. Thom (Vietnam) a expliqué sans détour les risques liés au manque d'obéissance :

« Si je n'écoute pas les conseils de mes parents, je m'expose à de nombreux risques, comme celui d'être kidnappée, abusée sexuellement ou tuée. » - Thom, 12 ans (2019), Vietnam



Une fille teste la nouvelle application mobile Safe Journey lors de son lancement au Vietnam © Plan International

Pour Ayomide (Togo), cette norme d'obéissance liée au genre allait plus loin, expliquant que les filles avaient appris à s'attendre à subir des violences si elles ne se soumettaient pas et n'obéissaient pas à tous les garçons et les hommes, et pas seulement à leur père.

Ayomide a expliqué que si une fille refusait de faire ce qu'un garçon lui demandait, « ils t'appellent, t'insultent ou te battent » (2024).

De même, Juliana (Brésil) critiquait les femmes (y compris sa mère) qui, selon elle, ne se soumettaient pas suffisamment aux hommes.

Juliana utilisait cela comme excuse pour justifier la violence masculine envers les femmes « difficiles ».

« Il y a des femmes qui... Je suis désolée de le dire, mais elles sont un peu trop dures avec les hommes et... ça ne marche pas. [...] Il y a des femmes qui... comme ma mère, elle ne se soumet pas aux hommes, non. Elle riposte toujours de la même manière. » — Juliana, 17 ans (2024), Brésil

On constate ainsi que la menace de violence impose aux filles des normes sociales et de genre strictes, conditionnant leur comportement afin d'assurer leur sécurité. Les filles de l'ensemble de la cohorte, en particulier celles du Brésil et de l'Ouganda, ont également souligné l'importance de la chasteté et de la modestie pour se protéger de la violence. Fernanda (Brésil) a expliqué le risque d'« encourager » ou de « taquiner » les garçons, ce qui, selon elle, pourrait conduire à des agressions sexuelles si les garçons se sentent en droit d'avoir des relations sexuelles.

« Il y a beaucoup de filles qui encouragent les garçons, n'est-ce pas ? Et à cause de cela [...] Je ne sais pas pourquoi, mais ils... pensent qu'ils ont le droit de [les violer]. » — Fernanda, 18 ans (2024), Brésil

De même, Justine (Ouganda) critiquait les filles qui ne disent pas « non » aux relations sexuelles, affirmant que si une fille accepte un certain niveau de contact sexuel avec les garçons, elle doit alors accepter le risque que cela mène à des violences sexuelles.

Diminution de l'autonomie et de la confiance en soi

Le pouvoir des normes injonctives (ce que les filles pensent qu'elles-mêmes et les autres sont censées faire selon la société) en matière de violence et de protection est évident dans la façon dont elles s'enracinent au fil du temps, et dans l'influence qu'elles ont sur les attitudes et les comportements des filles.

Une conclusion importante de notre recherche auprès des filles de la cohorte est que ces convictions profondément ancrées rendent également les filles plus enclines à croire que les garçons devraient avoir plus de liberté qu'elles et à penser que les filles ne devraient pas être considérées comme capables de prendre leurs propres décisions. À l'âge de 14 et 15 ans, une minorité importante de filles (40 %) qui avaient intériorisé les normes relatives à la responsabilité de protéger les filles^s estimaient également que les garçons méritaient d'avoir plus de liberté que les filles. Cela suggère une croyance selon laquelle leur responsabilité de protection est un fardeau incompatible avec les libertés dont jouissent les garçons. Les filles ont fourni plusieurs justifications à cette croyance.

Au Bénin, Barbara estimait que la liberté des filles devait être restreinte en raison des dangers plus importants auxquels elles sont confrontées dans leurs communautés par rapport aux garçons, tandis que Rosamie (Philippines) estimait que les filles avaient plus à perdre que les garçons, affirmant qu'« un homme peut faire à peu près tout ce qu'il veut », mais que les filles devraient avoir moins de libertés car elles doivent « prendre soin d'elles-mêmes » (2021).

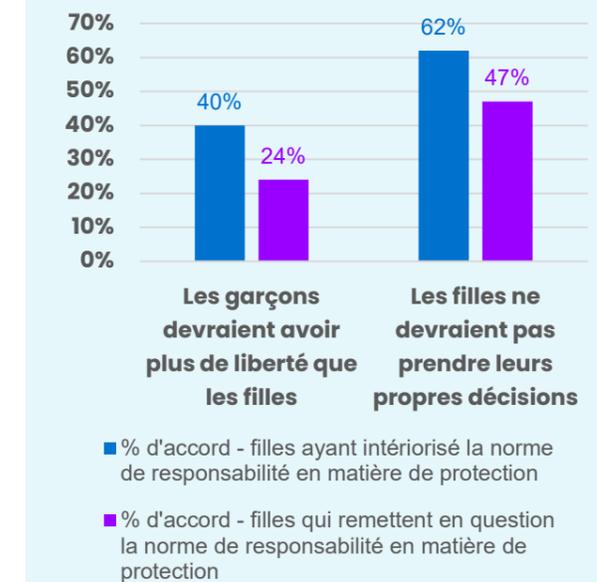
De plus, de nombreuses filles au Bénin et au Togo ont établi un lien entre la protection des filles, la restriction de leur liberté et le travail domestique non rémunéré. En 2021, Margaret (Bénin) estimait que les filles devaient rester à la maison pour faire les tâches ménagères « afin qu'elles ne se prostituent pas en ville », mais que les garçons devaient pouvoir « sortir ».

Djoumai, au Togo, pensait également que les filles devaient être occupées à la maison par les tâches ménagères, demandant : « Et si nous donnions plus de temps aux filles et qu'il leur arrivait quelque chose ? » (2024).

Cela met en évidence le lien entre le mythe de la « bonne fille », l'idée de protection et les restrictions à la liberté de mouvement des filles : les responsabilités non rémunérées des filles en matière de soins ne sont pas seulement une norme de genre omniprésente,⁶⁸ mais sont aussi souvent considérées comme un moyen de protéger les filles du danger en les occupant à des activités « vertueuses ».

Il est préoccupant de constater qu'une tendance se dessine chez les filles qui acceptent que leur protection relève de leur propre responsabilité : elles expriment également la conviction que l'autonomie des filles devrait être restreinte, affirmant qu'elles ne devraient pas prendre leurs propres décisions en raison du risque que « leurs choix soient mauvais » (Karen, 2021, El Salvador), ce qui pourrait conduire à des violences et des agressions.

FIGURE 7 Croyances des filles qui ont intériorisé les normes relatives à la responsabilité de protéger par rapport à celles qui remettent en question ces normes (2021)



^s Filles d'accord ou tout à fait d'accord pour dire qu'il est de la responsabilité des filles de se protéger de la violence, ou qui affirment que les parents devraient contrôler/limiter les mouvements ou le comportement des filles afin de les protéger.



Des enfants participent à un événement appelant à mettre fin à la violence contre les filles au Bénin © Plan International

En 2021, 62 % des filles de la cohorte qui adhéraient aux normes relatives à la responsabilité de la protection des filles pensaient également que les filles ne devraient pas être autorisées à prendre leurs propres décisions.

Nous pouvons en conclure que le poids de la responsabilité de se protéger elles-mêmes, ou d'être blâmées pour les préjudices qu'elles subissent, conduit les filles à douter de leurs propres capacités de prise de décision. La **FIGURE 7** montre que les filles qui ont intériorisé les normes relatives à la responsabilité de protéger les filles sont plus susceptibles de croire que les garçons devraient avoir plus de liberté qu'elles et que les filles ne devraient pas prendre leurs propres décisions.

De nombreuses filles de la cohorte mondiale estimaient que si les filles prenaient leurs propres décisions, elles risquaient de « faire des erreurs » ou de prendre de « mauvaises décisions », ce qui pourrait les mettre en danger. Les filles du Bénin et du Togo étaient celles qui ressentaient le plus fortement cette opinion : dans les deux cohortes, les filles ont déclaré à l'unanimité en 2021 que les filles ne devraient pas être autorisées à prendre leurs propres décisions. Alice et Eleanor (Bénin) ont toutes deux déclaré que si les filles étaient autorisées à prendre leurs propres décisions, « cela mènerait au chaos » (2021), tandis qu'Essohana (Togo) pensait que si les filles prenaient leurs propres décisions concernant leur sécurité et leur protection, elles « ruinaient leur vie » (2021).

Il est également important de noter que Barbara (Bénin) a repris les notions de « victime idéale » dans son explication des raisons pour lesquelles les filles ne devraient pas être autorisées à prendre des décisions, expliquant que les filles qui le font sans consulter leur père perdraient le droit à sa protection et à son soutien si elles subissaient un préjudice :



« Si une fille prend une décision, mais que cela tourne mal et qu'elle doit aller parler à son père, celui-ci pourrait dire qu'il n'est pas responsable de la situation, car elle a pris la décision seule. » - Barbara, 14 ans (2021), Bénin

Les propos de Barbara sont éloquentes et montrent clairement le lien entre la norme de la responsabilité de protéger les filles et leur autonomie décisionnelle. Face à la menace de culpabilisation des victimes et à l'absence de protection, Barbara estimait que prendre ses propres décisions représentait un risque trop important.

Il est inquiétant de constater que la conviction des filles de s'en remettre à d'autres pour prendre des décisions à leur place semble se transférer de leurs tuteurs à leurs maris et partenaires, ce qui a de graves implications pour leur indépendance future. À titre d'exemple, le mari de Valérie (République dominicaine) a déclaré qu'il surveillait son utilisation des réseaux sociaux afin d'éviter que « quelque chose de grave » (2024) ne se produise, comme du harcèlement en ligne.¹ Valérie ne semblait pas avoir de problème avec cet arrangement paternaliste. Cela démontre que ces croyances ne sont pas liées à l'âge, mais profondément enracinées dans les normes sociales patriarcales qui contrôlent la mobilité, l'autonomie et l'indépendance des femmes.

¹ La méthodologie *Real Choices, Real Lives* comprend un entretien annuel avec chaque fille de la cohorte et un entretien séparé avec un parent ou un tuteur. Dans les cas où les filles s'étaient mariées ou avaient conclu des unions informelles, nous avons continué à interroger les membres de la famille ou les personnes qui s'occupaient d'elles (même si elles ne vivaient pas avec la fille) plutôt que les maris ou les partenaires, afin de ne pas renforcer les normes néfastes et paternalistes qui reproduisent l'inégalité entre les sexes dans les relations. En 2024, les personnes chargées des questions *Real Choices, Real Lives* ont signalé qu'il n'était pas possible de mener l'entretien avec les membres de la famille de Valérie en privé, car son mari s'immisçait sans cesse dans la conversation et coupait la parole à la mère et à la sœur de Valérie.

Les filles s'opposent aux normes sociales néfastes



Les filles pensent que la violence est une norme sociale et qu'elle peut être désapprise

À mesure que les filles de la cohorte atteignaient la fin de l'adolescence, des indicateurs positifs suggèrent qu'elles avaient commencé à s'opposer à certaines des normes sociales néfastes qui dictaient leur vision de la violence, de la protection et de leur capacité d'agir.

En 2024, 89 % des filles interrogées dans le cadre de *Real Choices, Real Lives* croyaient fermement que les parents pouvaient apprendre aux garçons à ne pas être violents et agressifs.

Cela indique qu'à l'âge de 17 et 18 ans, les filles remettaient en question l'idée que la violence est innée et liée au genre, et exprimaient plutôt leur compréhension du fait que ces comportements sont socialisés et enseignés.

Des études ont montré que lorsque les filles sont encouragées à rejeter les rôles de genre rigides, tels que la norme selon laquelle les filles et les femmes effectuent la majorité des tâches domestiques non rémunérées, elles commencent à réfléchir à d'autres sujets liés au pouvoir et au genre, y compris la violence.⁶⁹

Comme nous l'avons observé dans le rapport de 2024, *Out of Time*, de nombreuses participantes à l'étude *Real Choices, Real Lives* remettaient en question les normes de genre relatives aux tâches domestiques et à l'utilisation de leur temps.

Cette remise en question plus large des normes néfastes a peut-être contribué à ce que les filles refusent d'accepter la violence comme « inévitable ». La perception selon laquelle les normes sociales influencent le comportement des garçons était particulièrement évidente chez les filles d'Amérique latine et des Caraïbes (97 % en 2024) et a été clairement exprimée par Gabriela au Brésil :



Veuillez consulter le rapport « Real Choices, Real Lives » intitulé *Out of Time: The Gendered Care Divide and its Impact on Girls (2024)* : plan-international.org/publications/out-of-time/

« Cela dépend de leur éducation. [Les garçons] peuvent être agressifs. Si on leur apprend à l'être, ils le seront. Mais tous les garçons ne sont pas comme ça, même les filles peuvent être agressives. »
– Gabriela, 18 ans (2024), Brésil

De nombreuses filles ont évoqué l'éducation des garçons, qui les pousse à croire que la violence et l'agressivité sont acceptables.

C'est le cas de Rebeca, en République dominicaine, qui a déclaré que les enfants « développent leur comportement agressif en fonction de ce qu'ils apprennent à la maison » (2024). Il est significatif que certaines filles aient également souligné le pouvoir de la socialisation à la non-violence par des exemples positifs.

Gabriela, au Salvador, a expliqué que « la façon dont les parents traitent leurs enfants influence leur façon de penser », ce qui a un impact sur « leur développement pendant leur enfance et tout au long de leur vie » (2024).

La conviction que des modèles positifs peuvent aider les garçons à adopter la non-violence était très répandue parmi la cohorte africaine, en particulier au Bénin et en Ouganda. Beaucoup de ces filles ont cité la norme selon laquelle les enfants doivent obéir à leurs parents, et ont fait remarquer que la responsabilité incombait donc aux parents de prendre au sérieux leur devoir de promouvoir la non-violence.

« On peut apprendre aux garçons à ne plus être agressifs ; c'est le devoir des parents d'éduquer leurs garçons et de les mettre sur la bonne voie. » - Catherine 17 ans (2024), Bénin

Dans tous les pays étudiés, les filles ont également souligné le rôle des pères dans la promotion d'une résolution saine des conflits et d'une régulation émotionnelle. Au Salvador, Gladys a déclaré que le comportement des pères peut constituer un exemple positif à suivre pour les garçons, car ceux-ci « veulent suivre leurs traces » : si un père utilise des méthodes non violentes pour résoudre les conflits, ses fils feront de même (2024). Dariana (République dominicaine) a également mentionné le rôle central des pères dans la modélisation des comportements violents et agressifs que les garçons intériorisent et imitent, expliquant que les garçons « apprennent de leurs pères » et que, par conséquent, « si le père est agressif, il ne peut pas apprendre à son fils à ne pas l'être » (2024). Faisant écho à Dariana, Sen (Vietnam) estime que le rôle du père est essentiel pour « réguler les émotions de son fils » (2024). Cela démontre l'importance vitale des interventions basées sur les points forts qui renforcent les compétences des parents et des personnes qui s'occupent des enfants en matière d'approches parentales positives, des programmes qui impliquent les hommes dans le développement de la petite enfance et des initiatives qui travaillent avec les garçons et les hommes pour promouvoir l'égalité des sexes et les comportements non violents.

Il est important de noter que, parmi l'ensemble de la cohorte mondiale, seul Yen, au Vietnam, a évoqué le rôle d'autres adultes dans la vie des garçons qui pourraient les aider à ne pas être agressifs et violents.^u Cela suggère une absence de discussions sur la régulation émotionnelle ou l'éducation aux relations respectueuses dans les écoles, un manque de personnalités publiques ou de leaders communautaires discutant de la violence basée sur le genre et de ses causes, et des campagnes de sensibilisation ou une

couverture médiatique limitées sur cette question. En fait, dans les discussions sur la violence au fil des ans, seule Fezire, au Togo (2024), a fait référence à une campagne de sensibilisation sur la violence basée sur le genre qu'elle avait vue menée par la Croix-Rouge sur son marché local. Cela est préoccupant, car nous savons, grâce au cadre socio-écologique, que les attitudes et les croyances des individus sont façonnées non seulement par leur famille, mais aussi par leur communauté et la société en général.

Remettre en question et démanteler les normes sociales complexes qui sont renforcées par une multitude d'influences dans la vie des enfants nécessite des efforts à tous les niveaux de la socio-écologie et ne peut reposer uniquement sur la famille.



Remettre en question les normes : Champions of Change (Champions du Changement)

Champions of Change (CoC) est la stratégie de Plan International visant à promouvoir l'égalité des sexes et le changement des normes sociales au niveau communautaire grâce à l'engagement des jeunes et à la mobilisation entre pairs. Présente dans 43 pays (dont les neufs pays cibles de **Real Choices, Real Lives**), offre des possibilités de dialogue en groupe et des espaces sûrs qui permettent aux adolescent-es de réfléchir de manière critique aux questions de genre, les aidant ainsi à transformer leurs croyances profondément ancrées et à remettre en question les structures de pouvoir existantes.⁷⁰



Les filles veulent les mêmes libertés

Malgré les restrictions imposées à leurs déplacements et la surveillance de leur comportement afin de les protéger de la violence, les filles de la cohorte en sont venues, au fil du temps, à rejeter avec véhémence l'idée que les garçons méritent plus de liberté qu'elles. Alors que 33 % des filles pensaient en 2021 que les garçons devraient avoir plus de liberté qu'elles, cette proportion était tombée à seulement 18 % en 2024. La conviction que les garçons et les filles devraient avoir les mêmes libertés était la plus forte chez les filles en Ouganda, au Brésil et au Vietnam. Dans ces trois pays, toutes les filles ont rejeté l'idée que les garçons devraient avoir plus de liberté qu'elles et ont fondé leurs arguments sur l'égalité des droits. Au Vietnam, Ly a défendu avec éloquence la cause de l'égalité :

« Je considère que [la liberté] est pour les filles comme pour les garçons. Tout le monde a ce droit. La vie de chacun est déterminée par soi-même, c'est ça la liberté. » - Ly, 18 ans (2024), Vietnam

Natalia (Brésil) a exprimé des idées similaires, affirmant que « les filles devraient avoir les mêmes droits que les garçons » (2024), tandis que Yen (Vietnam) a fait valoir que « les garçons et les filles sont des êtres humains, et nous avons les mêmes [droits] » (2024). Plusieurs filles ont également fait valoir que les filles méritaient les mêmes libertés que les garçons car elles avaient les mêmes capacités. Mariel, au Salvador, a affirmé que les filles méritaient une liberté égale car « une fille peut faire la même chose qu'un garçon, il n'y a aucune différence en termes de capacités » (2024). Plusieurs filles ont souligné les dangers potentiels de l'inégalité en matière de mobilité et d'opportunités pour les filles. Certaines filles, en particulier celles du Salvador et de l'Ouganda, ont souligné que donner plus de libertés aux garçons qu'aux filles ne ferait que renforcer la domination masculine et l'inégalité entre les sexes, qui sont des facteurs clés de la violence basée sur le genre. Susana (Salvador) a exprimé sa crainte que si



Des filles jouent au football au Brésil © Plan International / Bill Tanaka

les garçons bénéficiaient de plus de libertés et de droits que les filles, cela renforcerait les attitudes « sexistes », amenant les garçons et les hommes à « penser qu'ils ont le droit de dire aux femmes ce qu'elles doivent faire » (2021). Au Togo, Anti-Yara a souligné le lien entre la liberté des filles et leurs opportunités de développement, et a déclaré que la capacité des filles à « évoluer » était entravée par les inégalités et le manque de liberté.

Cependant, de nombreuses filles ont reconnu que, malgré leurs rêves d'un monde plus juste, les choses ne sont actuellement pas égales. Un grand nombre de filles de la cohorte ont insisté sur la nécessité de changer cette situation. Au Brésil, Juliana a déclaré :

« Je pense que les droits doivent être égaux. Mais ce n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui. Je veux dire, les choses n'ont jamais changé. [...] Je suis en total désaccord [avec cela]. » - Juliana, 17 ans (2024), Brésil

Plus précisément, plusieurs filles ont revendiqué le droit à la mobilité et à l'accès à l'espace public dans les mêmes conditions que les garçons. Au Salvador, Karen a déclaré que les filles devraient également avoir « le droit de sortir » (2024), tandis que Rebeca, en République dominicaine, a résumé la situation de manière concise :

« Puisqu'ils disent que nous sommes tous à égalité, nous avons tous les mêmes droits, et nous pouvons donc nous sentir plus en sécurité lorsque nous sortons. » - Rebeca, 18 ans (2024), République dominicaine

^u Alors que les filles ont été invitées à répondre à l'affirmation « Les parents peuvent apprendre aux garçons à ne pas être agressifs et violents » à l'aide d'une échelle de Likert, les entretiens de « Real Choices, Real Lives » utilisent un format semi-structuré et discursif, les enquêteurs posant des questions complémentaires après chaque réponse. À l'exception de Yen, aucune des filles n'a souligné le rôle d'autres acteurs dans la socialisation à la non-violence lors des conversations de suivi sur ce sujet.

Les filles exigent que leur voix soit entendue

Il est évident qu’au fil des ans, les filles de la cohorte **Real Choices, Real Lives** ont développé des opinions claires et fortes sur leurs droits et exigent d’être entendues. Cependant, elles ont exprimé qu’un obstacle évident était le fait qu’elles avaient l’impression que les adultes de leur entourage ne les écoutaient pas ou ne tenaient pas compte de leurs opinions. En 2024, seules 59 % des filles estimaient que les adultes de leur communauté écoutaient leur opinion. Au Togo, Ayomide a exprimé sa frustration à ce sujet :

“ **« Les adultes [de ma communauté] ici, hmmm, quand tu es une fille et que tu parles, tu n’es pas acceptée. Ils disent que les filles ne savent rien. »** - Ayomide, 18 ans (2024), Togo

Parmi les filles de la cohorte, celles de la cohorte SEA étaient les moins susceptibles de penser que les adultes les écoutaient. Au Cambodge, Mony a suggéré que les adultes n’écoutaient les filles que dans certaines circonstances, selon qu’ils étaient d’accord ou non avec le point de vue de la fille.

“ **« Parfois, ils écoutent, parfois non. Cela dépend de l’opinion des filles. »** — Mony, 17 ans (2024), Cambodge

Certaines filles ont souligné les conséquences négatives du fait de ne pas être écoutées par les adultes, en particulier sur les questions liées à la violence et à la protection. Tan (Vietnam) a déclaré qu’elle trouvait « très stressant » (2024) de ne pas être écoutée, car cela signifiait que les adultes ne savaient pas ce qu’elle pensait de ces questions. Yen (également au Vietnam) a évoqué l’importance d’une réponse collective aux problèmes communs, soulignant que les filles ne pourront jamais surmonter les défis liés à la violence basée sur le genre si le problème est « isolé » (2024). Sur une note positive, environ un tiers des filles de la cohorte ont clairement indiqué qu’elles s’exprimaient et refusaient d’être ignorées.

Au Brésil, Natalia a déclaré qu’elle se sentait encouragée à s’exprimer sur la sécurité dans sa communauté parce que « l’opinion des filles est aussi importante que celle des garçons » (2024), tout comme Davy au Cambodge :

“ **« Nous avons le droit de nous exprimer et nous avons suffisamment de raisons de le faire. »** — Davy, 17 ans (2024), Cambodge

En plus de vouloir que les adultes les écoutent, les filles souhaitent également pouvoir prendre leurs propres décisions sans subir la pression des personnes prenant soin d’elles. Selon elles, les filles sont expertes dans leur propre vie et veulent être indépendantes dans leurs prises de décision, y compris en matière de sécurité et de protection.

“ **« [Les filles sont] celles qui savent ce qu’elles veulent faire de leur vie et comment elles vont s’y prendre. »** — Rebeca, 18 ans (2024), République dominicaine

Dans l’ensemble du groupe mondial, les filles restent optimistes quant à la possibilité que leur voix soit entendue et que les adultes commencent à les écouter. Certaines d’entre elles ont également souligné que le changement était possible. En Ouganda, Beti s’est réjouie des changements qu’elle a observés dans sa communauté, notamment le fait que les filles sont désormais plus souvent écoutées.

“ **« Autrefois, les garçons étaient beaucoup plus écoutés que les filles, car on considérait que les garçons avaient le pouvoir de fonder une famille, mais aujourd’hui, les filles ont prouvé qu’elles étaient tout aussi fortes. Elles sont donc écoutées. »** - Beti, 17 ans (2024), Ouganda

Conclusion

Au cours de leur adolescence, les filles de la cohorte Real Choices, Real Lives ont intériorisé la conviction qu’il est de leur responsabilité de se protéger de la violence et des maltraitances.

Influencée par des normes sociales et de genre profondément ancrées, l’intériorisation de cette norme de protection par les filles est un exemple de la façon dont les normes sociales injonctives fonctionnent en attachant des récompenses ou des sanctions sociales à des comportements ou à des transgressions normatifs, et pourquoi elles sont difficiles à changer. Leurs histoires montrent que les filles croient que si elles ne respectent pas les règles prescrites concernant leurs déplacements et leur comportement, elles subiront inévitablement des violences ou des abus et ne pourront s’en prendre qu’à elles-mêmes pour les préjudices qu’elles subissent.

Par conséquent, les filles limitent leurs déplacements et modifient leur comportement, ce qui a des implications préoccupantes sur leur capacité à poursuivre des opportunités d’éducation et de développement et à participer pleinement à la vie communautaire sur un pied d’égalité avec les garçons. Il y a aussi des implications plus larges pour la liberté et la prise de décision des filles. Lorsque les filles reçoivent continuellement le message qu’elles ne devraient pas prendre leurs propres décisions concernant leurs déplacements, car le résultat pourrait être catastrophique, cela peut éroder la confiance des filles en elles-mêmes pour prendre des décisions concernant leur vie, y compris leurs aspirations et leurs parcours professionnels, leurs choix sexuels, reproductifs et relationnels, et leur participation civique.

Cependant, malgré une forte adhésion aux normes sociales et de genre concernant leur responsabilité en matière de protection, il est évident que les filles repoussent d’autres normes sociales néfastes concernant la violence.

En grandissant, la plupart des membres de la cohorte ont commencé à comprendre que la violence et l’agressivité sont des comportements socialisés qui peuvent être désappris, peut-être influencés par leur plus grande exposition aux messages sur l’égalité des sexes et leurs droits en tant que filles.

À l’âge de 18 ans, la plupart des filles affirmaient mériter les mêmes libertés que les garçons et demandent aux adultes d’écouter leurs voix et de les inclure dans les décisions qui affectent leur sécurité et leur protection.

.....

Cela offre une opportunité importante d’engagement et d’intervention : en remettant en question les normes sociales et de genre préjudiciables, les filles peuvent être protégées de la VBG, soutenues pour revendiquer leurs droits et s’assurer que leurs voix sont entendues.

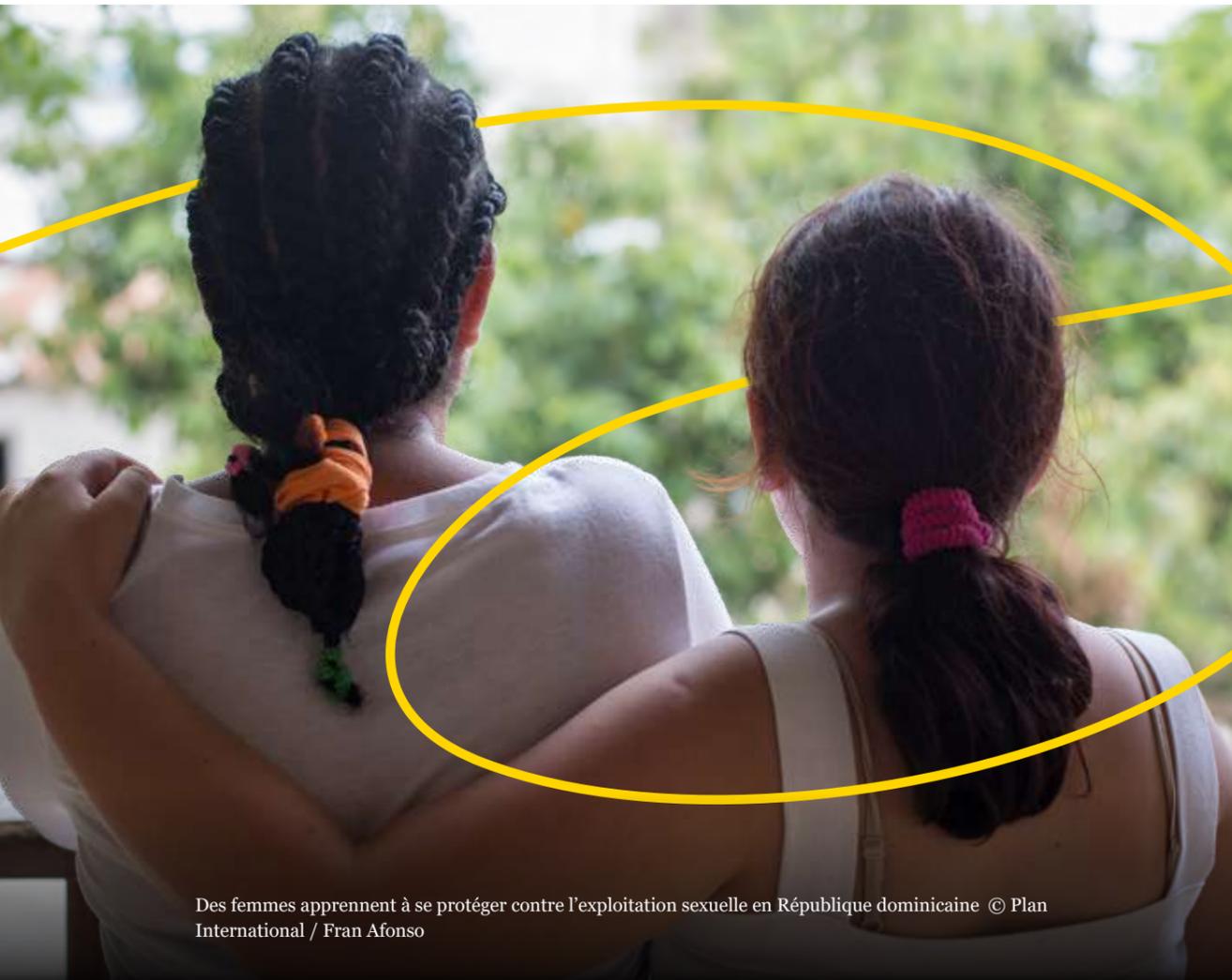
.....



Recommandations

La nécessité cruciale de créer un monde exempt de violences basées sur le genre est évidente : La VBG est une crise mondiale et une violation profonde des droits humains des filles, et les données recueillies auprès des filles de la cohorte **Real Choices, Real Lives** démontrent clairement que la responsabilité d'assurer leur propre sécurité continue de reposer sur les filles, une norme qu'elles ont profondément intériorisée. Pour déconstruire efficacement ces croyances

profondément ancrées et prévenir la violence future, nous devons investir de toute urgence dans des stratégies à long terme et à plusieurs niveaux qui remettent en question les normes sociales légitimant la domination masculine et la violence. S'appuyant sur les contributions des filles de la cohorte elles-mêmes, les recommandations ci-dessous présentent la feuille de route de Plan International pour évoluer vers un monde exempt de violence basée sur le genre.



Des femmes apprennent à se protéger contre l'exploitation sexuelle en République dominicaine © Plan International / Fran Afonso

« [Les filles] ne peuvent pas y arriver seules, elles ont besoin du soutien de leurs parents, des dirigeants locaux, de la police et des organisations non gouvernementales pour les protéger des auteurs de violences. » - Sheila, 15 ans (2021), Ouganda



« Nous ne devrions pas avoir à marcher dans la peur, à faire attention quand nous marchons ; mais [au contraire], ce sont les autres qui doivent nous respecter. » – Gladys, 17 ans (2024), El Salvador



Gouvernements

- ! Les gouvernements doivent ratifier et respecter toutes les conventions et tous les accords pertinents en matière de droits humains qui garantissent les droits civils et politiques des filles et des enfants, et qui concernent la VBG, la violence à l'encontre des enfants et la violence à l'encontre des femmes et des filles. Les gouvernements doivent prévoir un budget, mettre en œuvre et contrôler des lois, des stratégies et des politiques sensibles au genre afin de garantir que toutes les filles, tous les enfants, tous les adolescents et tous les jeunes puissent vivre à l'abri de la violence, des maltraitements et de l'exploitation.
- ! Les gouvernements doivent agir de toute urgence **pour lutter contre le recul des droits** en inscrivant l'égalité des sexes et les droits humains dans les politiques législatives et exécutives, en veillant à ce que la législation soit pleinement conforme aux cadres mondiaux et régionaux en matière de droits humains. Les États doivent accélérer leurs efforts pour atteindre tous les ODD.
- ! Les gouvernements donateurs doivent **respecter leurs engagements en matière d'APD** et allouer 0,7 % de leur RNB, en donnant la priorité aux initiatives visant à mettre fin à la violence et à promouvoir l'égalité des sexes. En outre, la part des fonds consacrés au développement qui est dépensée pour l'égalité des sexes et allouée aux mouvements féministes, aux organisations dirigées par des filles et des femmes et aux groupes de défense des droits des LGBTQIA+ doit être considérablement augmentée.
- ! Les gouvernements doivent **combler de toute urgence** les déficits de financement pour lutter contre la violence basée sur le genre à l'égard des filles et des femmes, en allouant des fonds suffisants et durables à la prévention primaire, aux services de protection essentiels et aux initiatives de collecte de données. Les gouvernements doivent reconnaître la valeur cruciale des services sociaux qui s'attaquent aux facteurs croisés de la violence, notamment la pauvreté, la mauvaise santé et les effets des conflits et du changement climatique. Les gouvernements doivent cesser de réduire ces budgets et réinvestir dans les services sociaux de manière urgente et prioritaire.
- ! Les gouvernements, en particulier par l'intermédiaire des ministères de l'Éducation, **doivent investir dans une éducation de qualité, inclusive et transformatrice en matière de genre**, qui favorise le changement des normes sociales. L'éducation transformatrice en matière de genre doit être intégrée dans les programmes scolaires nationaux dès le plus jeune âge et inclure une éducation aux relations respectueuses qui promeut l'égalité des sexes et le respect.
- ! Les gouvernements à tous les niveaux doivent **mettre en œuvre et développer des programmes transformateurs en matière de genre** qui promeuvent une parentalité positive et des messages sur l'égalité des sexes, et qui incitent les adolescents et les hommes qui s'occupent d'enfants à réfléchir de manière critique à la masculinité, à développer leur intelligence émotionnelle et à promouvoir des relations respectueuses et non violentes avec les filles et les femmes.

Gouvernements (suite)

- ❗ Les gouvernements doivent **soutenir et renforcer les systèmes de protection et les mécanismes de signalement** des VBG, notamment en fournissant un budget et des ressources suffisants pour garantir que les services soient adaptés à l'âge et au genre. Cela doit inclure des investissements dans les services destinés aux victimes de violences, notamment un soutien psychosocial et juridique pour les filles et les autres survivant·es, ainsi que des investissements dans la formation obligatoire des forces de l'ordre, des travailleurs sociaux et des enseignants en matière de VBG et la lutte contre les stéréotypes de genre et la culpabilisation des victimes.
- ❗ Les gouvernements doivent améliorer **la collecte, l'analyse et la communication de données ventilées** (par âge, sexe, origine ethnique et autres catégories intersectionnelles) sur les expériences de violence basée sur le genre ainsi que sur les perceptions de la violence basée sur le genre et les stéréotypes sexistes afin de mieux comprendre où la violence est perpétrée, contre qui et comment nous pouvons la prévenir.
- ❗ Les gouvernements doivent veiller à ce que **les filles, les adolescentes et les femmes soient au centre de tous les plans de préparation et d'intervention d'urgence**, la protection des enfants et la prévention des VBG étant reconnues comme des interventions vitales à toutes les phases des crises.
- ❗ Les gouvernements doivent **s'associer aux organisations dirigées par des femmes**, y compris celles qui travaillent avec les filles, et **leur fournir un financement durable** afin de mettre en place des mécanismes de coordination centrés sur les survivantes et les enfants pour lutter contre la violence basée sur le genre et protéger les enfants dans tous les contextes humanitaires.
- ❗ Les gouvernements **doivent soutenir l'intégration de la protection dans d'autres secteurs**, notamment la police, l'éducation et la santé, en veillant à ce que tous les secteurs disposent des ressources, des compétences et du développement professionnel continu nécessaires pour prévenir et traiter les cas de violence basée sur le genre.
- ❗ Les gouvernements doivent **consulter et impliquer les filles** dans la conception et le suivi des systèmes de prévention et de protection afin de garantir que leurs voix et leurs besoins soient au cœur des efforts visant à mettre fin à la violence basée sur le genre.
- ❗ Les gouvernements doivent **mettre en place et renforcer les cadres juridiques et politiques garantissant le droit des filles à être entendues** et impliquées dans la prise de décision, en veillant à ce que ces mécanismes soient équitables et adaptés aux enfants. Les gouvernements doivent renforcer les capacités, la confiance et les connaissances des filles et des enfants afin qu'ils puissent participer à la prise de décision et s'assurer qu'ils ont accès à des informations sur leurs droits.

“ **« C'est très bien d'écouter une petite fille. Une petite fille devrait avoir la possibilité de parler de ce qu'elle vit et d'obtenir des solutions pour aider d'autres filles, en particulier celles qui ne peuvent pas s'exprimer elles-mêmes. »** - Amelia, 15 ans (2021), Ouganda



ONG internationales, OSC et organisations multilatérales

- ❗ Les ONG internationales et les OSC **devraient travailler avec les dirigeants locaux, traditionnels et religieux** pour sensibiliser à la protection juridique des filles, impliquer les parties prenantes locales afin de promouvoir l'application des cadres juridiques nationaux et internationaux, et surveiller et influencer les lois et stratégies relatives à la violence basée sur le genre afin de défendre l'égalité, de lutter contre les stéréotypes et de faire progresser l'égalité des sexes.
- ❗ Des investissements importants sont nécessaires pour mettre fin à la violence basée sur le genre et à la violence à l'encontre des enfants. Les organisations donatrices, les organismes philanthropiques et les banques multilatérales de développement **doivent accroître leurs investissements dans la prévention de la violence, le changement des normes sociales et les programmes de transformation des genres**, en fournissant un financement flexible pluriannuel aux organisations de la société civile.
- ❗ Les ONG internationales et les OSC devraient se concentrer **sur le changement des normes sociales et les programmes intergénérationnels**, notamment en s'attaquant à l'internalisation des normes sociales néfastes chez les filles en décortiquant les normes sociales et de genre, en transférant la responsabilité/le fardeau de la protection et en sensibilisant davantage à la violence basée sur le genre. Reconnaisant le rôle des garçons et des hommes dans la prévention de la violence, les ONG internationales et les OSC devraient concevoir et mettre en œuvre des programmes et des initiatives qui ciblent la participation des hommes aux soins et impliquent les garçons et les hommes dans les initiatives de prévention.
- ❗ Les ONG internationales et les OSC devraient **aider les gouvernements et les autorités locales à améliorer les services de protection fournis et analyser les besoins d'expansion et d'intensification** des services en fonction des besoins locaux.
- ❗ Les ONG internationales et les OSC **devraient aider les gouvernements à définir des lignes directrices inclusives et complètes pour la collecte et l'évaluation des données**, et soutenir la normalisation des mécanismes de collecte et de communication des données afin de garantir la cohérence de l'analyse des tendances.
- ❗ Les ONG internationales et les OSC doivent **impliquer de manière significative les filles dans l'évaluation des besoins** et travailler avec les prestataires de services pour garantir que les services de protection sont adaptés à l'âge et au genre, sûrs, accessibles et comprennent des voies de signalement et d'orientation confidentielles, avec des politiques de protection strictes pour prévenir l'exploitation et les violences sexuelles.
- ❗ Les agences et comités des Nations unies (tels que ONU Femmes, l'UNICEF et les comités CEDEW) devraient poursuivre leur travail et renforcer leurs partenariats avec les gouvernements nationaux, les ONG internationales et les OSC **afin de fournir des conseils et des orientations sur la manière de renforcer et de coordonner les efforts** visant à mettre fin à la violence basée sur le genre, notamment en partageant des données, des connaissances, des outils et des bonnes pratiques.
- ❗ Les ONG internationales doivent **travailler en partenariat dans tous les secteurs** afin de partager leurs connaissances et leurs expériences, d'élaborer des approches fondées sur des données probantes et de veiller à ce que la prévention de la violence basée sur le genre, les approches transformatrices en matière d'égalité des sexes et la protection soient intégrées dans les programmes de santé et de nutrition, d'éducation, d'autonomisation économique, de santé et de droits sexuels et reproductifs, et autres.

« [Les filles] ne devraient pas être seules dans cette situation, la communauté doit aussi les aider. » – Bianca, 15 ans (2021), Brésil



Autorités locales et leaders de la communauté

- ! Les autorités locales doivent **veiller à ce que des programmes de protection communautaires soient mis en place**, qu'ils soient reliés au système et aux services de protection, qu'ils comprennent des mécanismes de signalement et des services d'orientation adaptés aux filles, qu'ils soient centrés sur les survivant·es et qu'ils s'appuient sur l'expérience vécue et la voix des jeunes. Les autorités locales doivent créer ou renforcer des mécanismes de retour d'information adaptés à la communauté afin de promouvoir la responsabilité des services de protection.
- ! Les autorités locales devraient renforcer les capacités locales de collecte de données sur la violence basée sur le genre, en veillant au respect de la confidentialité des données et en utilisant des outils et des procédures développés par la communauté pour la collecte de données.
- ! Les leaders communautaires **devraient donner aux jeunes filles et aux jeunes garçons les moyens d'être des voix actives et des agents du changement** en leur offrant des espaces sûrs où ils peuvent discuter des questions de violence, de protection, de sécurité et d'égalité des sexes.

Secteur technologique et régulateurs

- ! Les réseaux sociaux doivent **mettre en œuvre et appliquer des réglementations et des directives claires** limitant les contenus sexistes et misogynes, les stéréotypes de genre et les discours haineux, et surveiller et supprimer activement les contenus qui encouragent la violence basée sur le genre ou les normes de genre préjudiciables afin de garantir la sécurité en ligne et numérique des filles, des enfants et des jeunes.
- ! Les entreprises technologiques et les régulateurs devraient **examiner de manière critique les voix et les contributions dont s'inspirent les outils d'IA** et mettre en place des garde-fous pour garantir que ces modèles ne reproduisent pas de stéréotypes sexistes préjudiciables.

« Les filles peuvent prendre leurs propres décisions, elles ont droit à la vie, au développement et à la liberté. » - Nakry, 14 ans (2021), Cambodge



Glossaire

Adolescence	La phase de la vie entre l'enfance et l'âge adulte, définie par l'Organisation mondiale de la santé comme la tranche d'âge comprise entre 10 et 19 ans.
Blâme des victimes	Le blâme des victimes se produit lorsque la responsabilité de la violence ou du préjudice est transférée de l'auteur de l'infraction à la victime. En d'autres termes, la victime est tenue responsable des mauvais traitements qu'elle subit.
Mariages et unions d'enfants précoces et forcés	Les mariages et unions d'enfants précoces et forcés (MUEPF) englobent tout mariage ou union informelle, qu'il soit civil, religieux ou coutumier, avec ou sans enregistrement officiel, dans lequel l'un des conjoints ou les deux ont moins de 18 ans et/ou dans lequel le consentement libre et éclairé de l'une ou des deux parties n'a pas été obtenu. ⁷¹
Mutilations génitales féminines/excision	Les MGF/E comprennent toutes les procédures qui impliquent l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes féminins, ou toute autre lésion des organes génitaux féminins pour des raisons non médicales. ⁷²
Normes de genre	Les normes de genre sont un sous-ensemble de normes sociales. Elles décrivent comment nous sommes censés nous comporter en fonction de la manière dont nous-mêmes ou les autres identifions notre genre.
Normes sociales	Les normes sociales sont des perceptions concernant les comportements appropriés et typiques au sein d'un groupe donné de personnes. Il s'agit principalement de règles informelles, souvent tacites ou non écrites, que la plupart des gens assimilent, acceptent et suivent. Elles ont des implications sociales, c'est-à-dire qu'elles sont récompensées lorsqu'elles sont respectées et sanctionnées lorsqu'elles ne le sont pas.
Violence à l'encontre des enfants	La violence envers les enfants (VEE) comprend toutes les formes de violence physique, sexuelle et émotionnelle, la négligence, les mauvais traitements et l'exploitation. ⁷³
Violence basée sur le genre	La violence basée sur le genre est un terme générique qui désigne tout acte perpétré contre la volonté d'une personne et fondé sur des différences de genre attribuées socialement. Elle comprend les actes qui causent des dommages ou des souffrances physiques, mentaux et/ou sexuels, les menaces de tels actes, la coercition et d'autres privations de liberté. Il s'agit par exemple de la violence entre partenaires intimes, de l'exploitation et des maltraitances sexuelles, des pratiques traditionnelles préjudiciables aux filles, des MGF/E, des grossesses forcées, de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et de la violence sexuelle. ⁷⁴
Violence conjugale	La violence conjugale est un comportement au sein d'une relation intime qui cause un préjudice physique, psychologique ou sexuel aux personnes impliquées dans cette relation. ⁷⁵ Elle comprend la violence physique, la violence sexuelle, le harcèlement et l'agression psychologique (telle que le contrôle coercitif). Elle peut être perpétrée par un partenaire intime actuel ou un ancien partenaire. ⁷⁶

Glossaire (suite)

Violence domestique	Actes de violence qui se produisent dans le cadre domestique entre deux personnes qui sont ou ont été dans une relation intime. Elle comprend les abus physiques, sexuels, émotionnels, psychologiques et financiers. ⁷⁷
Violence en ligne	La violence en ligne comprend les actes d'abus commis, facilités ou aggravés en partie ou en totalité par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle comprend le harcèlement en ligne, la cyberintimidation et la VBGFT. ⁷⁸
Violence envers les femmes (et les filles)	Tout acte de violence basée sur le genre qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des dommages ou des souffrances physiques, sexuels ou mentaux pour les femmes, y compris les menaces de tels actes, la coercition ou la privation arbitraire de liberté, qu'il se produise dans la vie publique ou privée. ⁷⁹
Violence physique	La violence physique consiste en des actes visant à blesser ou à nuire physiquement à quelqu'un, et comprend des actes tels que pousser, saisir, gifler, donner des coups de pied, mordre, frapper, brûler ou menacer ou attaquer avec une arme. ⁸⁰
Violence sexuelle	La violence sexuelle est définie comme tout comportement sexuel nuisible ou non désiré imposé à une personne, que ce soit par la force, l'intimidation ou la coercition. ⁸¹



Une fille peint son œuvre d'art urbain sur un mur aux Philippines © Plan International

Remerciements

Nous adressons nos sincères remerciements à :

Toutes les filles, tous les membres de leur famille et tous les membres de leur communauté qui ont contribué au projet de recherche **Real Choices, Real Lives** tout au long de son histoire. Sans leurs contributions et le temps qu'il-elle-s nous ont accordés, cette recherche n'aurait pas été possible.

Les bureaux pays de Plan International au Bénin, au Brésil, au Cambodge, en République dominicaine, au Salvador, aux Philippines, au Togo, en Ouganda et au Vietnam ont supervisé la collecte de toutes les données.

Nous remercions tout particulièrement nos personnes de contact :

Au fil des ans, de nombreuses personnes ont participé à la collecte des données. Nous tenons tout particulièrement à remercier nos personnes de contact pour cette étude : Roland Djagaly au Bénin ; Ana Lima au Brésil ; Vannara Ouk au Cambodge ; Olga Figuereo en République Dominicaine ; Julia Brenda Lopez et Celina Rosales au Salvador ; Romualdo Codera Jr. et Manny Madamba aux Philippines ; Joseph Badabadi au Togo ; David Aziku en Ouganda ; et Trung Truong Vu au Vietnam.

Ce résumé de recherche a été rédigé par :

Dr Kit Catterson et Adèle Pavé.

Nous remercions tout particulièrement :

Debora Cobar, Mélina Froidure, Jacquelline Gallinetti, Consuelo Laso, Claire Mathellie-Marcano, Maria Paula Suarez pour leur collaboration à l'élaboration de ce dossier de recherche.

Nous remercions également Adamu Abubakari, Carin Atterby, Mercedes Barrios, Phanna Chhim, Milena D'Atri, Daniel Molina, Getrude Ndlovu, Kathleen Sherwin et Sarah Vandendooren pour leurs commentaires et leurs contributions concernant le dossier et les recommandations.

Financement et gestion par :

Depuis 2021, l'étude a été généreusement financée par les organisations nationales de Plan au Canada, au Danemark, en Finlande, en France, en Allemagne, en Irlande, en Suède, en Suisse et au Royaume-Uni, et gérée par Plan International Global. Avant 2021, l'étude était gérée et financée par Plan International Royaume-Uni.

Design et mise en page :

Sara Mena du Doodlio Studio

Notes de fin

1. UN Women (2024a) One woman or girl is killed every 10 minutes by their intimate partner or family member. Disponible à l'adresse : <https://www.unwomen.org/en/news-stories/press-release/2024/11/one-woman-or-girl-is-killed-every-10-minutes-by-their-intimate-partner-or-family-member>
2. World Health Organization (2024) Violence against women. Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>
3. SRSG on Violence Against Children (2025) Building the Investment Case for Ending Violence Against Children. Disponible à l'adresse : <https://violenceagainstchildren.un.org/news/building-investment-case-ending-violence-against-children>
4. Perezniето, P. et al. (2014) The costs and economic impact of violence against children, ODI Global. Disponible à l'adresse : <https://media.odi.org/documents/9177.pdf>
5. World Vision International et al (2021) Counting Pennies 3. Disponible à l'adresse : <https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/Counting-Pennies-3-official-development-assistance-end-violence-against-children.pdf>
6. OECD (2025) Preliminary Official Development Assistance Levels in 2024. Disponible à l'adresse : [https://one.oecd.org/document/DCD\(2025\)6/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD(2025)6/en/pdf)
7. OECD (2025) Preliminary Official Development Assistance Levels in 2024. Disponible à l'adresse : [https://one.oecd.org/document/DCD\(2025\)6/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD(2025)6/en/pdf)
8. Joining Forces (forthcoming - 2025) Close the Gap: Invest in Ending Violence Against Children.
9. UN Women (2025) At breaking point: The impact of foreign aid cuts on women's organisations in humanitarian crises worldwide. New York: UN Women. Disponible à l'adresse : <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2025-05/at-a-breaking-point-the-impact-of-foreign-aid-cuts-on-womens-organizations-in-humanitarian-crises-worldwide-en.pdf>
10. Plan International (2018) The Rights of Children and Young People to Live Free from Violence. Disponible à l'adresse : <https://plan-international.org/publications/the-rights-of-children-to-live-free-from-violence>, p.3-5
11. Ibid, p.5
12. Proteknon (2024a) Intimate Partner Violence (IPV) and Children, Adolescents, and Youth (CAY), Especially Young Women and Girls: A Road Map for Plan International, Proteknon, p. 2-3
13. OHCHR (2025) Advancing sustainable, inclusive, science and evidence-based solutions for the 2030 Agenda for Sustainable Development and its Sustainable Development Goals for leaving no one behind. Disponible à l'adresse : <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/crc/crc-input-hlpf-2025-logo.pdf>
14. CEDAW Committee (2025) Advancing Gender Equality in the SDGs: A CEDAW-Based Framework for Crisis Response and Recovery. Disponible à l'adresse : <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/cedaw/cedaw-hlpf-2025-adopted.docx>
15. Plan International Canada (n.d.) Child Marriage. Disponible à l'adresse : <https://plancanada.ca/en-ca/our-work/why-we-focus-on-girls/child-marriage>
16. Heise, L. (2011) What works to prevent partner violence: An evidence-based review, ResearchGate, Disponible à l'adresse : https://www.researchgate.net/profile/Lori-Heise/publication/292047239_What_Works_to_Prevent_Partner_Violence_An_Evidence_Overview/links/5adf81050f7e9b285945d903/What-Works-to-Prevent-Partner-Violence-An-Evidence-Overview.pdf, p.13
17. Caribbean Development Bank and UN Women (2020) Intimate Partner Violence in Five CARICOM Countries: Findings from National Prevalence Surveys on Violence Against Women. Disponible à l'adresse : <https://caribbean.unwomen.org/sites/default/files/2022-02/20201009%20CARICOM%20Research%20Brief%205.pdf>, p.20-21, p.31
18. Pan American Health Organization (2024) Violence against children. Disponible à l'adresse : <https://www.paho.org/en/topics/violence-against-children>
19. UN Women (2024b) Facts and figures: Ending violence against women. Disponible à l'adresse : <https://www.unwomen.org/en/articles/facts-and-figures/facts-and-figures-ending-violence-against-women>
20. UNICEF (2024a) Child marriage. Disponible à l'adresse : <https://data.unicef.org/topic/child-protection/child-marriage>
21. UN Women Europe and Central Asia (2023) Facts and figures: Ending violence against women. Disponible à l'adresse : <https://eca.unwomen.org/en/stories/explainer/2023/12/facts-and-figures-ending-violence-against-women>
22. Girls not Brides (n.d.) Adolescent pregnancy and child marriage. Disponible à l'adresse : <https://www.girlsnotbrides.org/learning-resources/child-marriage-and-health/adolescent-pregnancy-and-child-marriage>
23. Plan International (2018), p.37
24. UNICEF (2024b) Female Genital Mutilation: A global concern. Disponible à l'adresse : <https://data.unicef.org/resources/female-genital-mutilation-a-global-concern-2024>
25. O'Brien, M. (2024) Online violence: real life impacts on women and girls in humanitarian settings, Humanitarian Law & Policy. Disponible à l'adresse : <https://blogs.icrc.org/law-and-policy/2024/01/04/online-violence-real-life-impacts-women-girls-humanitarian-settings>
26. Stark, L. et al. (2021) Gender-based violence against adolescent girls in humanitarian settings: a review of the evidence, The Lancet Child & Adolescent Health, 5:3. Disponible à l'adresse : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S2352464220302455>
27. UN Women Europe and Central Asia (2023)
28. Plan International (2018) p39; World Health Organization (2022) Violence against children. Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-children>
29. Zhu, J. et al (2023) Adverse childhood experiences and intimate partner violence: A meta-analysis, Dev Psychopathol, 36:2; Fulu, E. et al (2013) Why do some men use violence against women and how can we prevent it? Quantitative findings from the United Nations Multi-Country Study on Men and Violence in Asia and the Pacific. Bangkok: UNDP, UNFPA, UN Women and UN Volunteers.
30. World Health Organization (2024)
31. Alheiwidi, S. et al (2022) Adolescent girls are falling through the cracks of violence prevention, UNICEF Innocenti. Disponible à l'adresse : <https://www.unicef.org/innocenti/stories/adolescent-girls-are-falling-through-cracks-violence-prevention>
32. Plan International (2018) p. 32
33. Adapted from Our Watch (2021) Change the Story: A shared framework for the primary prevention of violence against women in Australia (second edition). Melbourne, Australia: Our Watch. Disponible à l'adresse : <https://assets.ourwatch.org.au/assets/Key-frameworks/Change-the-story-summary-AA.pdf>
34. Ibid, p.6
35. Fulu, E. et al. (2017) What Works Evidence Review: Intersections of violence against women and violence against children. What Works to Prevent Violence: A Global Programme to Prevent Violence Against Women and Girls. Disponible à l'adresse : <https://www.whatworks.co.za/documents/publications/116-vac-vaw-evidence-brief-new-crop-1/file>, p. 2
36. Our Watch (2021) p.6
37. Sommer, M. et al. (2018) How gender norms are reinforced through violence against adolescent girls in two conflict-affected populations, Child Abuse & Neglect, 79. Disponible à l'adresse : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0145213418300644>
38. Fulu, E. et al. (2017), p.2
39. Our Watch (2021), p.7
40. Ibid, p. 8-9
41. Heise, L. (1998) Violence Against Women: An Integrated, Ecological Framework, Violence Against Women, 4:3.
42. Fulu, E. et al (2013)
43. Sommer, M. et al. (2018)
44. Fulu, E. et al (2013)
45. Sommer, M. et al. (2018)
46. Heise, L. (2011) p.14
47. Bicchieri, C. (2005) The Grammar of Society: The Nature and Dynamics of Social Norms. Cambridge: Cambridge University Press.
48. Lillestone, P.S. et al. (2016) Understanding social norms and violence in childhood: theoretical underpinnings and strategies for intervention, Psychology, Health & Medicine, 22:1
49. Sommer, M., et al (2018)
50. McDonnell, K.A., et al (2011) Women's Perceptions of their Community's Social Norms Towards Assisting Women Who Have Experienced Intimate Partner Violence, Journal of Urban Health, 88:2
51. Heise, L. (2011), p.13
52. Ibid
53. Caribbean Development Bank and UN Women (2020), p.31
54. Ibid, p.20-21
55. Proteknon (2024) p.6
56. Bacchus L.J. et al. (2017) Exploring opportunities for coordinated response to intimate partner violence and child maltreatment in low- and middle-income countries: a scoping review, Psychology, Health & Medicine, 22:S1
57. Fulu E, et al. (2017), p.4
58. Heise, L. (2011), p.12
59. Fulu E, et al. (2017), p.4
60. Our Watch (2021), p.6
61. Christie, N. (1986) Ideal Victim, in Fattah, E. (ed) From Crime Policy to Victim Policy: Reorienting the Justice System, Basingstoke: Palgrave Macmillan; Inunza, M. (2022) The significance of victim ideality in interactions between crime victims and police officers, International Journal of Law, Crime and Justice, 68
62. Sommer, M. et al (2018)
63. de la Torre Laso, J. et al. (2022) The relationship between attribution of blame and the perception of resistance in relation to victims of sexual violence, Frontiers in Psychology, 13. Disponible à l'adresse : <https://www.frontiersin.org/journals/psychology/articles/10.3389/fpsyg.2022.868793/full>
64. Rosaria Juli, M., Juli, R., Juli, G. and Figliuzzi, S. (2023) Victim Blaming: Being a Victim Twice. Comparison of Emotional and Socio-Cultural Aspects, Psychiatria Danubina, 35:2. Disponible à l'adresse : https://www.psychiatria-danubina.com/UserDocImages/pdf/dnb_vol35_noSuppl%202/dnb_vol35_noSuppl%202_150.pdf
65. Ibid
66. de la Torre Laso, J. et al. (2022)
67. Guedes A., et al. (2016). Bridging the gaps: A global review of intersections of violence against women and violence against children. Global Health Action, 9(1)
68. Plan International (2024) Out of Time: The Gendered Care Divide and its Impact on Girls, Technical Report. Disponible à l'adresse : https://plan-international.org/uploads/2024/10/Out-of-Time_RCRL-Technical-Report_final.pdf
69. World Health Organisation (2016) INSPIRE: Seven Strategies for Ending Violence Against Children. Disponible à l'adresse : <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/207717/9789241565356-eng.pdf>
70. Plan International (2025) Champions of Change. Disponible à l'adresse : <https://plan-international.org/youth-empowerment/champions-of-change>
71. Plan International (2020) Child Early and Forced Marriage and Unions. Disponible à l'adresse : https://plan-international.org/uploads/2022/02/glo-cefmu_policy_brief-final-io-eng-jan21-1.pdf
72. OurWatch (2024) Types of violence against women. Disponible à l'adresse : <https://www.ourwatch.org.au/types-of-violence-against-women>
73. World Health Organization (2025) Female genital mutilation. Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/female-genital-mutilation>
74. Proteknon (2024b) Protection from Violence: Intersections between violence against women and violence against children in Plan International's work, p.2
75. World Health Organization (2012) Understanding and addressing violence against women: Intimate Partner Violence. Disponible à l'adresse : <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-RHR-12.36>
76. Breiding, M.J. et al (2015) Intimate Partner Violence Surveillance: Uniform Definitions and Recommended Data Elements, National Center for Injury Prevention and Control, Centers for Disease Control and Prevention (CDC)
77. O'Brien, M. (2024)
78. UNFPA (2021) Prevalence Rates, Trends and Disparities in Intimate Partner Violence: Power of Data in the IPV Geospatial Dashboard. New York, USA: United Nations Population Fund. Disponible à l'adresse : https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/IPVDataAnalysisReport_final.pdf, p.5
79. Plan International (2018)
80. UNFPA (2021), p.5-6
81. Pan American Health Organization (2024)
82. United Nations General Assembly (1993) Declaration on the Elimination of Violence against Women, proclaimed by General Assembly resolution 48/104 of 20 December 1993. Disponible à l'adresse : https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/atrocities-crimes/Doc.21_declaration%20elimination%20vaw.pdf



Jusqu'à l'égalité

Informations sur Plan International

Plan International est une organisation humanitaire et de développement indépendante qui fait avancer les droits des enfants et l'égalité pour les filles. Nous croyons au pouvoir et au potentiel de chaque enfant mais nous savons que cela est souvent balayé par la pauvreté, la violence, l'exclusion et la discrimination. Et que ce sont les filles qui en sont le plus affectées.

En travaillant conjointement avec des enfants, des jeunes, des sympathisant·e·s et des partenaires, nous recherchons un monde juste, nous nous attaquons aux causes profondes des défis que les filles et les enfants vulnérables peuvent rencontrer. Nous soutenons les droits des enfants de la naissance jusqu'à l'âge adulte et nous permettons aux enfants de se préparer et de réagir aux crises et à l'adversité. Nous stimulons des changements dans les pratiques et les politiques aux niveaux local, national et mondial grâce à notre portée, notre expérience et notre connaissance des réalités.

Pendant plus de 85 ans, nous avons mobilisé d'autres optimistes déterminé·e·s pour transformer les vies de tous les enfants dans plus de 80 pays.

Jusqu'à l'égalité !

Publié en 2025. Texte © Plan International.

Plan International

Centre mondial
Dukes Court, Duke Street, Woking,
Surrey GU21 5BH, United Kingdom

Tél. : +44 (0) 1483 755155

Fax : +44 (0) 1483 756505

E-mail : info@plan-international.org



plan-international.org



facebook.com/planinternational



twitter.com/planglobal



instagram.com/planinternational



linkedin.com/company/plan-international



youtube.com/user/planinternationaltv